

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SIEEOM du Sud-Quercy

Année 2023



***Rapport présenté par Monsieur Michel LAMOLINAIRIE,
Président du SIEEOM du Sud-Quercy,
et adopté en Comité Syndical le 01 10 2024.***

Rapport à la disposition du public du SIEEOM du Sud-Quercy
dans les collectivités adhérentes et sur le site Internet :
<http://sieeom.sudquercy.fr>

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000

SIEEOM du Sud-Quercy -55 Rue du Coustals-Est,
- ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE

SOMMAIRE

I.	Présentation du SIEEOM du Sud-Quercy	Page 4
II.	Compétences exercées par le SIEEOM du Sud-Quercy	Page 7
III.	Organisation du service public d'élimination des déchets	Page 10
IV.	Les prestataires	Page 38
V.	Le coût du service public	Page 39
VI.	Les mesures de réduction et de prévention	Page 42
VII.	Emploi et conditions de travail	Page 45
VIII.	Communication et relation usagers	Page 48
IX.	Bilan et perspectives	Page 51

I. Présentation du SIEEOM du Sud-Quercy

DONNEES-CLEFS :

- **Membres :** - Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy
- Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise
- Communauté de Communes Terres des Confluences (pour Durfort Lacapelette)
- **Nombre de communes :** 25
- **Population municipale INSEE :** 17 146 habitants (population municipale)

I.1. Périmètre :

Le SIEEOM du Sud-Quercy regroupe 17 146 habitants (population municipale INSEE 2020 en vigueur en 2023). Il est composé de trois communautés de communes :

- La Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy pour les communes de Bouloc, Bourg de Visa, Cazes Mondenard, Fauroux, Lauzerte, Miramont de Quercy, Montagudet, Montbarla, Saint-Amans de Pellagal, Sainte-Juliette, Sauveterre, Touffailles, Tréjouis.
- La Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise comprenant Barry d'Islemade, Labarthe, Labastide du Temple, Lafrançaise, Les Barthes, L'Honor de Cos, Meuzac, Montastruc, Piquecos, Puycornet, Vazerac.
- La Communauté de Communes Terres des Confluences pour la commune de Durfort Lacapelette.

La population est en légère baisse depuis plusieurs années (mais + 0,4 % en 2023).

I.2. Historique :

1981 : création du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères (SIEEOM) du Bas-Quercy. Il est composé de 5 communes : Lafrançaise, L'Honor de Cos, Montastruc, Puycornet et Villemade.

1984 : 3 nouvelles communes adhèrent : Labarthe, Lamothe Capdeville et Vazerac.

1987 : 8 nouvelles communes adhèrent : Bouloc, Cazes-Mondenard, Durfort Lacapelette, Montagudet, Sainte-Juliette, Sauveterre, Piquecos et Tréjouis. Le nombre de communes est porté à 16.

1993 : une 17^{ème} commune intègre le SIEEOM : Lauzerte.

2001 : mise en place du tri sélectif.

2002 : les communes de Lamothe Capdeville et de Villemade quittent le SIEEOM pour intégrer la Communauté d'Agglomération de Montauban et des Trois Rivières. Le SIEEOM est alors composé de 15 communes. La même année le SIEEOM du Bas-Quercy change de nom pour s'appeler le SIEEOM du Sud-Quercy.

31 décembre 2002 : la décharge de la collectivité située au lieu-dit « Los Massolos » sur la commune de Puycornet est définitivement fermée. La collectivité est chargée du suivi post-exploitation pendant 30 ans.

2003 : séparation du flux papier des emballages.

2004 : Miramont de Quercy et Montbarla intègrent le SIEEOM et ramènent le nombre de communes à 17 pour une population de 10945 habitants (population INSEE 99). La 1^{ère} déchèterie du SIEEOM ouvre sur la commune de Lauzerte.

2005 : ouverture de la déchèterie située à Lafrançaise (2^{ème} déchèterie du SIEEOM).

2006 : Meuzac devient cliente du SIEEOM du Sud-Quercy pour accéder aux déchèteries.

2007 : le SIEEOM du Sud-Quercy reçoit le Label QualiTri attribué par l'ADEME et Eco-Emballages. Ce Label récompense les collectivités pour « la qualité de leur service public de collecte visant à satisfaire les usagers, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité ». En 2007, 65 collectivités ont été distinguées en France dont 5 en Midi-Pyrénées.

2009 : la Communauté de Communes des Terrasses et Plaines des deux cantons devient cliente du SIEEOM du Sud-Quercy pour l'accès aux déchèteries des habitants de Meuzac et Barry d'Islemade.

2010 : la collectivité obtient le renouvellement de son Label QualiTri pour la période 2011 - 2013.

2011 : les communes de Bourg de Visa, Fauroux, Touffailles adhérentes depuis 2010 de la Communauté de Communes du Quercy Pays de Serres et Saint-Amans de Pellagal intègrent le SIEEOM. Le nombre de communes est de 21 pour une population de 13 532 habitants (population INSEE 2010).

2012 : ouverture du « Pôle Déchets » à Lafrançaise qui regroupe les services administratifs, une déchèterie, une recyclerie et le service collecte. Transfert du siège social de la Mairie de Lafrançaise à ce nouveau « Pôle Déchets » situé dans la Zone Artisanale du Rival Haut à Lafrançaise. Début de l'expérimentation pilote en partenariat avec Eco Emballages sur l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en matière plastique.

2013 : fin de l'expérimentation pilote en partenariat avec Eco Emballages sur l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en matière plastique. Ces nouvelles consignes de tri élargies sont pérennisées.

2014 : les communes de Cazes Mondenard et de Saint-Amans de Pellagal intègrent la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy issue de la fusion des Communauté de Communes du Quercy - Pays de Serres et de Montaigu - Pays de Serres. La commune de Durfort Lacapelette intègre la Communauté de Communes de Castelsarrasin/Moissac qui devient Communauté de Communes Terres de Confluences. Cette Communauté de Commune adhère de fait pour le territoire de Durfort Lacapelette au SIEEOM du Sud-Quercy. Suite à la construction d'une déchèterie sur son territoire, la Communauté de Communes des Terrasses et Plaines des deux cantons interrompt au 31 décembre 2014 son contrat avec le SIEEOM du Sud-Quercy pour l'accès à la déchèterie de Lafrançaise des habitants de Meuzac et Barry d'Islemade.

2015 : le SIEEOM réalise des travaux de rénovation des ateliers à Lafrançaise : création de vestiaires, d'un atelier mécanique et goudronnage de l'ensemble du site. Il achète deux terrains : un premier situé à côté de la déchèterie de Lafrançaise d'une superficie de 2 594 m², et un second situé au-dessus de la déchèterie de Lauzerte d'une superficie de 4 254 m² qui lui permettra notamment d'agrandir la déchèterie actuelle et d'y implanter une recyclerie. En fin d'année la collectivité renouvelle un camion-benne d'un poids total en charge de 19 tonnes équipé d'une benne d'un volume de 16 m³ par un camion-benne d'un poids total en charge de 26 tonnes équipé d'une benne de 20 m³. L'objectif est d'augmenter la charge utile du camion et de limiter les risques de surcharge.

2016 : réflexion sur la reprise en régie des collectes du verre et des papiers et du transport des bennes des déchèteries. Réflexion sur la collecte en point d'apport volontaire en 4 flux : Ordures ménagères, Emballages recyclables, Verre, Papiers. Acquisition d'un camion polybenne 26 T.

2017 : les communes de Barry d'Islemade, Les Barthes, Labastide du Temple et de Meuzac intègrent le périmètre du SIEEOM du Sud-Quercy suite à la fusion des communautés de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise et des Terrasses et Plaines des Deux Cantons qui forme la nouvelle communauté de communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain. Le SIEEOM du Sud-Quercy récupère la gestion des déchets des 4 nouvelles communes qui représente une augmentation de 30 % de la population de la collectivité. La déchèterie de Barry d'Islemade est reprise en régie par le SIEEOM du Sud-Quercy et la collecte reste réalisée par la société DRIMM en prestation de service. Le SIEEOM déploie la collecte séparée des papiers sur ce nouveau territoire.

2018 : début du déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux (ordures ménagères, emballages recyclables, verre, papiers) sur les communes collectées en bacs collectifs. Reprise en régie des collectes du verre et des papiers et du transport des bennes des déchèteries. Fin des travaux et ouverture en août de la recyclerie de Lauzerte composée d'une déchèterie et d'une ressourcerie.

2019 : reprise en régie de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages des communes de Barry d'Islemade, Les Barthes, Labastide du Temple et de Meuzac. Déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux pour atteindre 5 000 habitants couverts. Mise en place des premiers conteneurs semi-enterrés sur les communes de L'Honor de Cos et de Labarthe. Expérimentation de la collecte en colonnes du carton sur 4 sites.

2020 : la collectivité a assuré le service public de gestion des déchets malgré la pandémie de COVID 19. Les déchèteries ont fermé du 16 mars au 2 mai mais les collectes ont été assurées sans interruption pendant toute la période de confinement. Le déploiement de la collecte en point d'apport volontaire a continué avec une couverture qui a dépassé les 7 000 habitants. Un nouveau camion grue a été réceptionné en fin d'année pour finaliser la couverture de la collectivité avec ce mode de collecte.

En partenariat avec l'ADEME et la Région, la collectivité a aussi engagé plusieurs actions pour réduire les biodéchets à la source :

- une étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets,
- une opération de prévention des déchets verts avec notamment l'acquisition d'un broyeur à branches qui est utilisé par les communes et pour des opérations à domicile, accompagnée de formations du personnel et d'une communication adaptée.

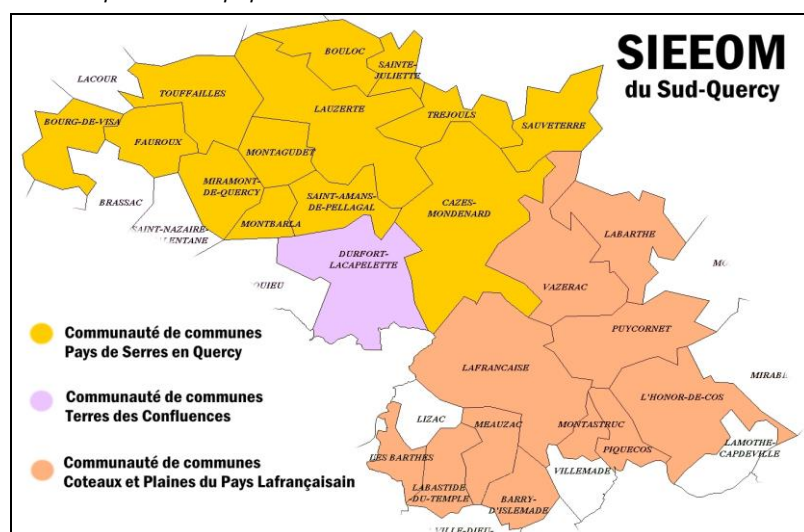
2021 : Le déploiement de la collecte en point d'apport volontaire a continué avec une couverture qui a dépassé les 9 000 habitants (sur un objectif de 13 000). Suite à l'étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets le comité syndical a retenu le scénario de mise en place progressif du tri des biodéchets. Il repose essentiellement sur le compostage individuel, le compostage collectif et un peu de collecte pour les bourgs les plus importants et les professionnels. Pour expérimenter le compostage collectif, le SIEEOM a implanté un site dans le village de Vazerac en partenariat avec la commune et l'école. La collectivité a aussi déployé le service de broyage des branches à domicile pour limiter les déchets verts en déchèterie et inciter les administrés à les valoriser in situ. Enfin, le SIEEOM en partenariat avec les communes a mis en place le tri dans les cimetières qui permet de valoriser ces déchets qui auparavant étaient collectés en ordures ménagères.

2022 : Désormais plus 10 500 habitants sont collectés en points d'apport volontaire (sur un objectif de 13 000). Ce déploiement sera terminé en 2023. Recrutement en septembre d'une chargée de mission biodéchets soutenue financièrement par l'ADEME. L'objectif principal est de réduire de plusieurs centaines de tonnes les quantités d'ordures ménagères résiduelles.

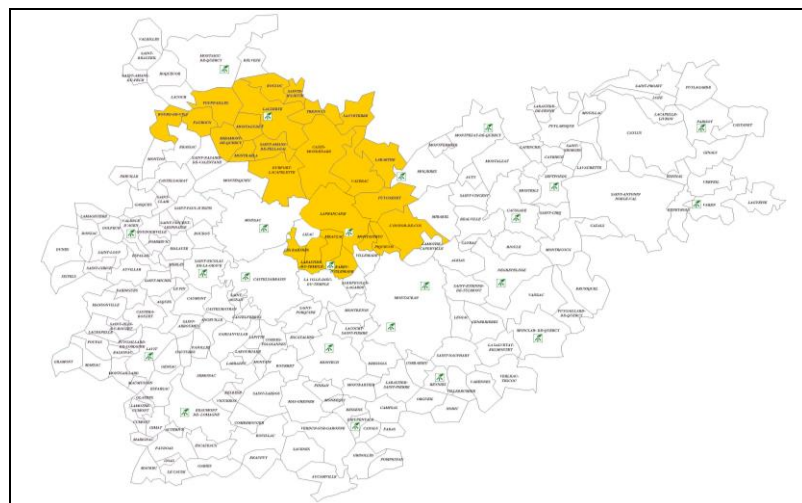
2023 : Lancement officiel du tri des déchets alimentaires le 1^{er} janvier par collecte ou compostage. Passage de la collecte en porte-à-porte toutes les deux semaines en alternance OMR/Emballages.

Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population totale INSEE 2023	Variation 2023/2022
Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	11	11 131	+ 0,7 %
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	13	5 174	- 0,2 %
Communauté de Communes Terres des Confluences (pour Durfort Lacapelette)	1	841	0 %
TOTAL	25	17 146	+ 0,4 %

I.1. Composition et population



I.2. Carte du SIEEOM du Sud-Quercy



I.3. Situation du SIEEOM du Sud-Quercy dans le département de Tarn-et-Garonne

II. Compétences exercées par le SIEEOM du Sud-Quercy

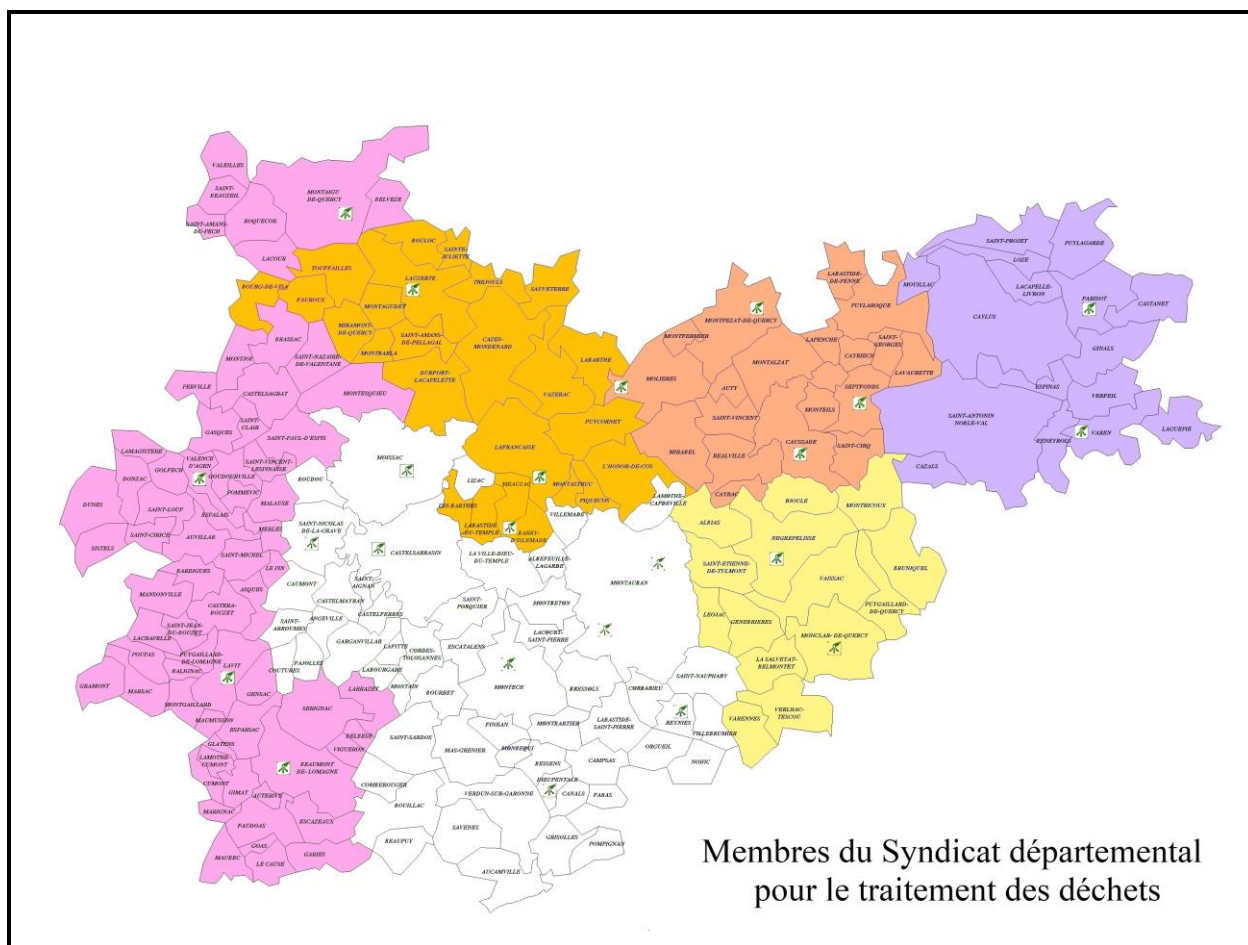
DONNEES-CLEFS :

- Compétences collecte et déchèterie
- Compétence traitement transférée depuis 2002 au Syndicat Départemental des Déchets

Introduction : Le SIEEOM assure les compétences collecte et déchèterie et il a transféré depuis 2002 la compétence traitement au Syndicat Départemental des Déchets.

Filière \ Compétences exercées	OM résiduelles	Emballages recyclables	Verre	Papiers	Déchèteries
Collecte	SIEEOM SQ	SIEEOM SQ	SIEEOM SQ	SIEEOM SQ	SIEEOM SQ
Traitement	Syndicat Départemental des Déchets	Syndicat Départemental des Déchets	SIEEOM SQ	SIEEOM SQ	SIEEOM SQ

II.1. Répartition des compétences d'élimination des déchets



II. 2. Syndicat Départemental des Déchets et structures adhérentes en 2023

Politique et objectifs généraux poursuivis par le SIEEOM du Sud-Quercy :

Entre 2001 et 2005 le SIEEOM a mis en place de nombreux services dont le tri sélectif, ouvert deux déchèteries conçues par les communautés de communes adhérentes, développé de nouvelles collectes, participé à la création et l'entretien d'Espace Propreté, Il s'est aussi engagé à améliorer ses performances économiques et environnementales en renouvelant la flotte de bennes à ordures ménagères, en développant le tri de nouveaux déchets valorisables notamment en déchèterie, en proposant de nouvelles solutions pour évacuer certains déchets (déchets de soins, véhicules hors d'usage, plastiques agricoles, ...), en réalisant la réhabilitation et l'entretien de son ancienne décharge en interne. Enfin, cette évolution s'est accompagnée de la mise en place d'un cadre réglementaire et financier performant, notamment avec la mise à jour des statuts de la collectivité, la passation de marchés pour l'ensemble des prestations, la réalisation d'une enquête publique suite à la fermeture de la décharge située à Puycornet, mais aussi avec la mise en place de la Redevance Spéciale qui correspond à une participation financière des professionnels à la gestion de leurs déchets.

A partir de l'année 2006, après 5 années de développement du service, le SIEEOM s'est orienté vers une politique d'optimisation de la gestion des déchets et de mise en œuvre d'une démarche qualité du service. Un des axes principaux a été par conséquent de développer la communication pour mieux faire comprendre les enjeux du tri et de la réduction des déchets.

En 2007, la démarche qualité du SIEEOM du Sud-Quercy a été reconnue par la remise du Label QualiTri attribué par l'ADEME et Eco-Emballages. Ce Label récompense les collectivités pour « la qualité de leur service public de collecte visant à satisfaire les usagers, maîtriser les coûts, réduire les impacts environnementaux et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité ». En 2007, 65 collectivités ont été distinguées en France dont 5 en Midi-Pyrénées.

La même année, la collectivité s'est engagée dans la réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire qui lui permet de disposer d'un bilan des actions réalisées entre 2001 et 2006. Cet état des lieux a montré un réel engagement de la collectivité pour améliorer ses services depuis 2001 tout en maîtrisant ses coûts, mais il a aussi relevé des pistes d'amélioration.

L'année 2008 est marquée par le renouvellement du Comité Syndical et l'élection d'un nouveau Président.

Le nouveau Président et son équipe ont mis en œuvre les premières propositions de l'étude d'optimisation notamment la réorganisation des tournées et le décalage des jours de collecte (avant : collecte du mardi au samedi ; à compter de novembre 2008 : collecte du lundi au vendredi).

En 2009, après avoir mené une réflexion sur le mode de répartition du financement du service entre les collectivités membres, le Comité Syndical a choisi de fixer cette répartition en calculant une participation par habitant DGF.

Après 2 ans d'études et de travaux, le SIEEOM a ouvert en septembre 2012 le « Pôle Déchets » dans la Zone Artisanale du Rival Haut à Lafrançaise regroupant le service collecte, une déchèterie, une recyclerie et les locaux administratifs sur le même site. Le siège de la collectivité y est transféré. Cette installation permet ainsi de regrouper et d'optimiser le fonctionnement de la collectivité et d'apporter un service de meilleure qualité aux administrés. Elle est aussi exemplaire avec l'intégration d'une recyclerie gérée par l'association IDDEES qui permet de détourner des déchets sur les déchèteries, d'apporter un service de collecte des encombrants à domicile, tout en favorisant le réemploi avec l'ouverture d'un magasin. Enfin, cette recyclerie a permis la création de 6 emplois de proximité dès la première année.

D'avril 2012 au 31 décembre 2013 le SIEEOM a mené en partenariat avec Eco Emballages une expérimentation nationale qui avait pour objet d'étendre le tri à l'ensemble des emballages en plastique. Cette étude a concerné 4 millions d'habitants en France. Cette expérimentation s'est révélée concluante et permet de pérenniser ces nouvelles consignes sur le territoire du SIEEOM dès le 1^{er} janvier 2014. Elles seront étendues à l'échelle nationale dans les années à venir au fur et à mesure des capacités des centres de tri et des usines de recyclage.

En 2013 et 2014, le SIEEOM a prolongé les actions d'optimisation du service de collecte engagées en 2008 en remplaçant un camion-benne 19 tonnes par un camion-benne 26 tonnes qui permet de collecter près du double du tonnage et ainsi limiter les trajets vers l'exutoire et limiter les risques de surcharge.

En 2015, le SIEEOM a restauré ses ateliers dédiés au service collecte et situés à Lafrançaise, devenus obsolètes. Il a créé de nouveaux vestiaires, un atelier mécanique et goudronné l'ensemble du site. L'objectif était d'avoir un outil performant, durable et qui permet à tout le personnel de travailler dans de bonnes conditions. Désormais le site de Lafrançaise est doté d'infrastructures de grandes qualités qui regroupe le service collecte, le service administratif/direction, la déchèterie et la recyclerie. Il a aussi agrandi ce pôle en achetant un terrain d'une superficie de 2 594 m² à proximité. La collectivité souhaite désormais mettre à niveau son site situé à Lauzerte en agrandissant la déchèterie et en y implantant

une recyclerie. Pour cela le SIEEOM a acquis un terrain situé au-dessus de la déchèterie et réalise une étude de faisabilité.

En 2017, le SIEEOM récupère la gestion des communes de Barry d'Islemade, Les Barthes, Labastide du Temple et Meauzac. Il développe la collecte séparée des papiers sur ces 4 communes et réorganise la déchèterie de Barry reprise en régie. Après une année d'étude, il décide de lancer le déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux : ordures ménagères, emballages recyclables, verre et papiers. Cette transition repose sur la mise en place progressive de colonnes aériennes ou enterrées et passe par l'acquisition d'un camion grue adapté. Ce camion permet aussi de reprendre en régies les collectes du verre et des papiers ainsi que le transport des bennes des déchèteries à partir d'avril.

En 2018, toujours dans une logique de favoriser la réduction des déchets et leur recyclage tout en essayant de maîtriser les coûts, le SIEEOM ouvre une nouvelle recyclerie à Lauzerte composée d'une déchèterie et d'une ressourcerie en août. Il continue aussi le déploiement en totale régie des collectes en point d'apport volontaire sur les secteurs Nord en bacs collectifs avec pour objectif sous 5 ans de transformer la majorité de ces secteurs en collecte totalement mécanisée. Les objectifs sont de réduire la pénibilité du travail, de limiter les coûts de collecte, de limiter les déchets non recyclables et de favoriser le tri. Cette transformation se fait en faisant évoluer certains agents de la collectivité et de façon progressive.

En 2019, en parallèle et de façon complémentaire, le SIEEOM réoriente ces moyens de collecte en bacs vers le secteur Sud en reprenant en régie la collecte des 4 communes en porte-à-porte : Meauzac, Barry d'Islemade, Les Barthes et Labastide du Temple. Il continue le déploiement de la collecte en point d'apport volontaire dans le secteur Nord pour atteindre 5 000 habitants avec pour objectif une couverture totale de l'ancien secteur en bacs de regroupement en 2022. Afin de répondre à l'afflux massif de carton dans les emballages, il expérimente sur 4 sites la collecte séparée des cartons en colonne.

En 2020, après avoir assuré la continuité du service public des déchets pendant la pandémie de COVID 19, le SIEEOM continue le déploiement de la collecte en point d'apport volontaire. Il engage ensuite un travail visant à mieux gérer les biodéchets en réalisant une étude sur la gestion des biodéchets à la source et en menant une opération de réduction des déchets verts qui intègre notamment l'acquisition d'un broyeur à branches.

En 2021, le secteur en collecte en point d'apport volontaire s'est encore étendu et la collectivité a pris les décisions nécessaires pour mettre en œuvre le tri des biodéchets à compter de 2022. Le SIEEOM a initié des actions exemplaires comme le compostage collectif, le broyage à domicile des branchages et le tri dans les cimetières.

En 2022 et 2023, la collecte en point d'apport volontaire s'étend vers le nord de la collectivité (secteur de Lauzerte) pour un achèvement du projet prévu en 2024. Le SIEEOM recrute une chargée de mission « Tri des biodéchets » qui a pour mission de mettre en œuvre le schéma décidé en 2021. Dès 2022 la collectivité investit pour acquérir les outils nécessaires au tri des biodéchets qui débute le 1^{er} janvier 2023 : composteurs individuels, collectifs, bornes de collecte des déchets alimentaires, ... En 2023, la collecte en porte-porte passe à une collecte toutes les deux semaines en alternant les OMR et les Emballages.

Tous ces efforts permettent une forte réduction des quantités d'ordures ménagères en 2023 et plus généralement des déchets non valorisables.

La collectivité organise sa politique « déchets » en hiérarchisant ses priorités comme suit :

1. Réduire la production de déchets (ex : communication sur l'éco-consommation, ...),
2. Développer le compostage et la gestion à domicile des biodéchets,
3. Favoriser le réemploi (ex : ressourcerie implantée à Lafrançaise et à Lauzerte),
4. Promouvoir le recyclage et la valorisation (ex : tri sélectif, collecte des textiles, collecte des déchets alimentaires, ...),
5. Traiter dans les meilleures conditions économiques et environnementales les déchets non valorisables (enfouissement à la DRIMM dans un centre de stockage agréé et performant).

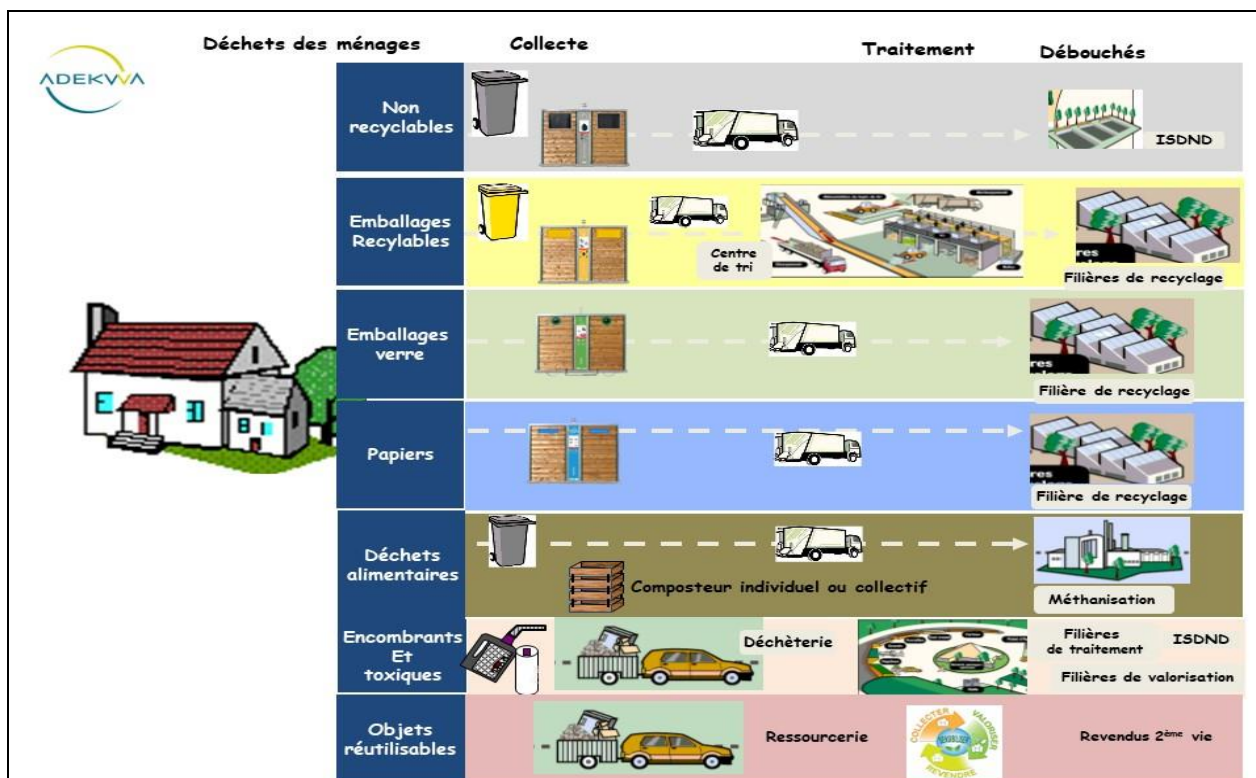
III. Organisation du service public d'élimination des déchets

III.1. Organisation générale

DONNEES-CLEFS :

- 7 filières identifiées :
 - Déchets non recyclables,
 - Emballages recyclables,
 - Emballages en verre,
 - Papiers,
 - Déchets alimentaires,
 - Déchèteries (déchets encombrants et toxiques),
 - Objets réutilisables.

Introduction : La collecte des déchets des ménages s'organise autour de sept filières :



I.1.1 Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers

Commentaires :

Le SIEEOM du Sud-Quercy collecte puis transporte directement les déchets non recyclables vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la DRIMM à Montech.

Les emballages recyclables sont aussi livrés au centre de tri de la DRIMM à Montech. La collecte des emballages ménagers recyclables a débuté fin 2001.

Depuis 2003, les papiers sont séparés de la collecte des emballages recyclables pour réduire les coûts. Néanmoins une partie des journaux - magazines reste collectée avec les emballages recyclables. La collecte des papiers est par conséquent considérée comme mixte. Le papier est vendu à la DRIMM à Montech.

Les emballages en verre sont vendus à la VOA Verrerie d'Albi (81),

A compter du 1^{er} janvier 2019 les 4 communes qui ont intégré le SIEEOM en 2017 (Meuzac, Barry d'Islemade, Les Barthes et Labastide du Temple) sont collectées totalement en régie.

En 2022, la collectivité prépare la nouvelle filière « Déchets alimentaires » qui démarre officiellement le 1^{er} janvier 2023. Son fonctionnement varie en fonction de la commune et de la typologie : compostage individuel dans les maisons avec jardin et compostage collectif ou collecte en borne dans les bourgs et pour les petits professionnels.

En 2023, le secteur en porte-à-porte passe à une collecte toutes les deux semaines en alternant les OMR et les Emballages.

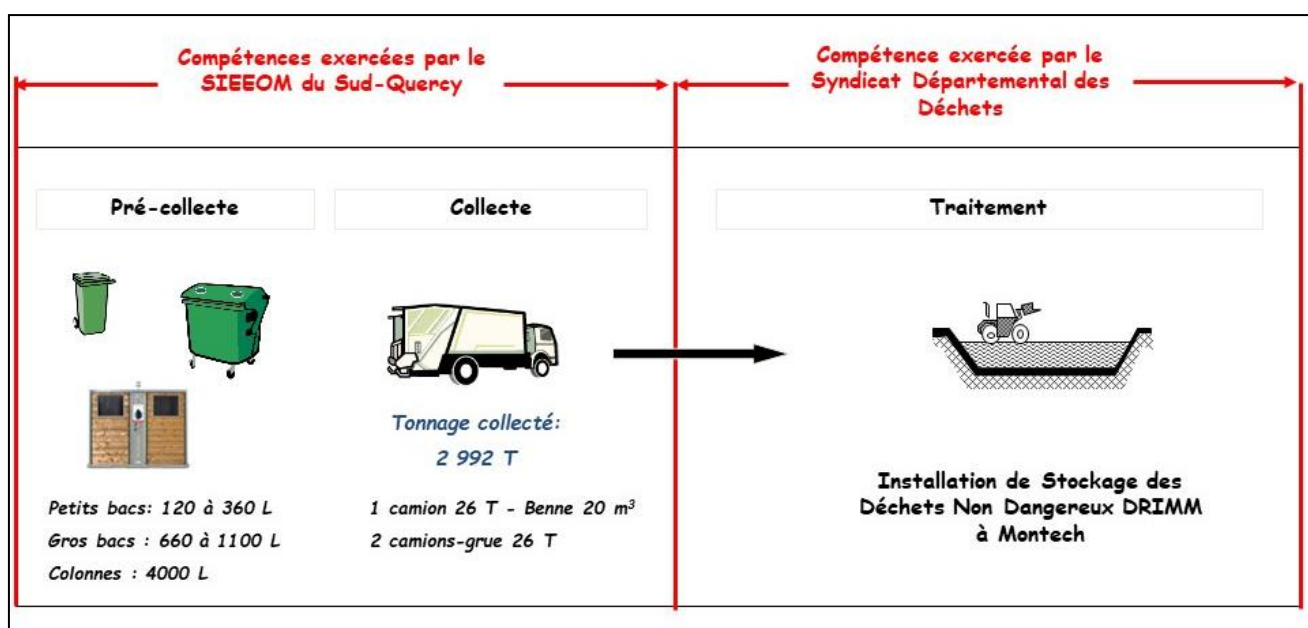
III.2. Ordures ménagères résiduelles

DONNEES-CLEFS :

- Véhicules : 1 benne à ordures ménagères 26 T / 20 m³ et 2 camions grue 26 T,
- Conteneurs : 1570 bacs petits volumes, 108 bacs gros volumes, 199 colonnes,
- Fréquences de collecte : 0,5 à 1 fois par semaine,
- 2 992 tonnes d'OMR collectées soit 175 kg/habitant (- 7 %),
- 3 629 tonnes de déchets ont été enfouies au centre de stockage soit 212 kg par habitant (- 12 %) (y compris le refus de tri non valorisé et les encombrants issus des déchèteries).

Introduction : Le SIEEOM du Sud-Quercy collecte en régie les déchets non recyclables selon 3 modes :

- en porte à porte dans le secteur le plus dense au Sud pour environ 4 000 habitants,
- en bacs de regroupement de 660 L ou 1100 L dans le secteur Nord pour environ 1 000 habitants,
- en point d'apport volontaire au Centre pour environ 12 000 habitants.



III.2.1 Organisation de la filière des Déchets non recyclables

Bacs 120 litres	Bacs 240 litres	Bacs 360 litres	Bacs 660 litres	Bacs 1000 litres	Total bacs	Population concernée	Ratio habitants par bac	Capacité par habitant par jour	Capacité par habitant
55	1466	49	11	5	1586	4 040 habitants	3 habitants/bacs	7 litres/jour	96 litres/habitant

III.2.2. Bacs à déchets non recyclables dans le secteur collecté en porte-à-porte toutes les 2 semaines

Bacs 660 litres	Bacs 1000 litres	Total bacs	Population concernée (au 31/12)	Ratio habitants par bac	Capacité par habitant
53 (- 33 %)	39 (- 65 %)	92 (- 52 %)	906 habitants	10 habitants/bacs	82 litres/habitant

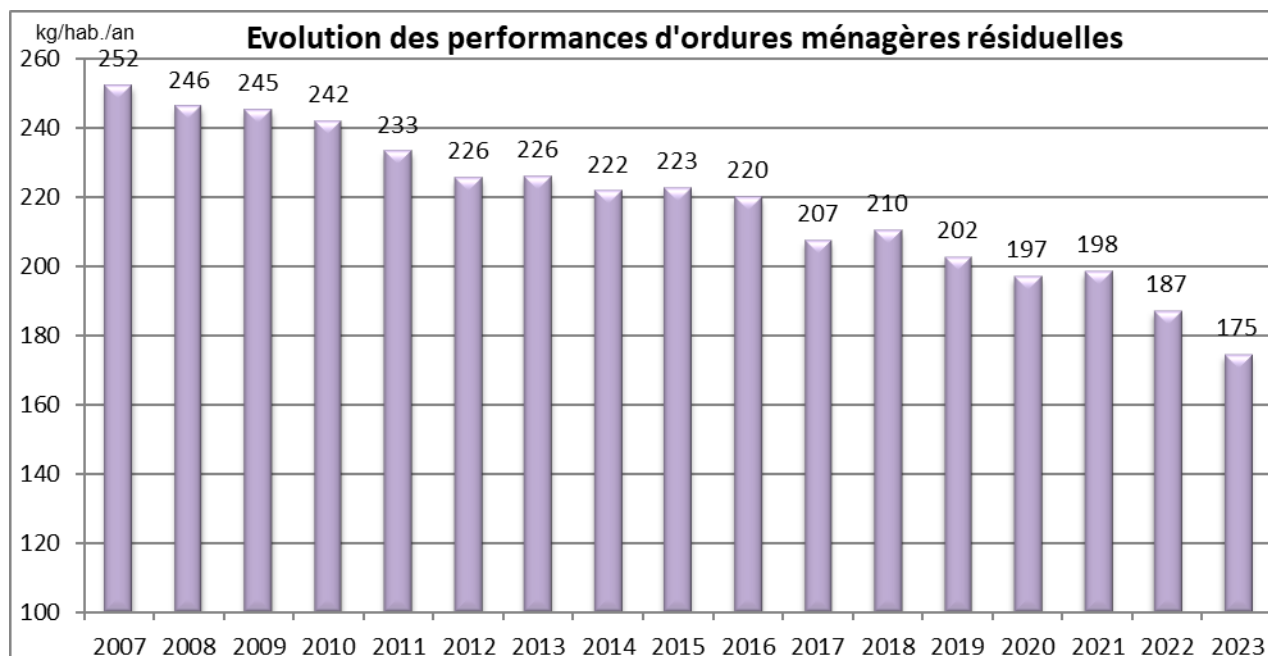
III.2.3. Bacs à déchets non recyclables dans le secteur collecté en bacs de regroupement

Colonnes 4 000 litres (volume utile)	Population concernée (au 31/12)	Ratio habitants par colonne	Capacité par habitant
199 (+ 16 %)	12 200 habitants	61 habitants/colonne	65 litres/habitant

III.2.4. Colonnes à déchets non recyclables dans le secteur collecté en point d'apport volontaire

Nombre d'habitants desservis	Tonnage collecté (T)	Ratio par habitant (kg/hab./an)	Evolution ratio 2021-2022	Moyenne Occitanie (Kg/hab/an) Source ADEME 2019
17 146	2 992	175	- 7 %	269

III.2.5. Données sur la collecte des OMR

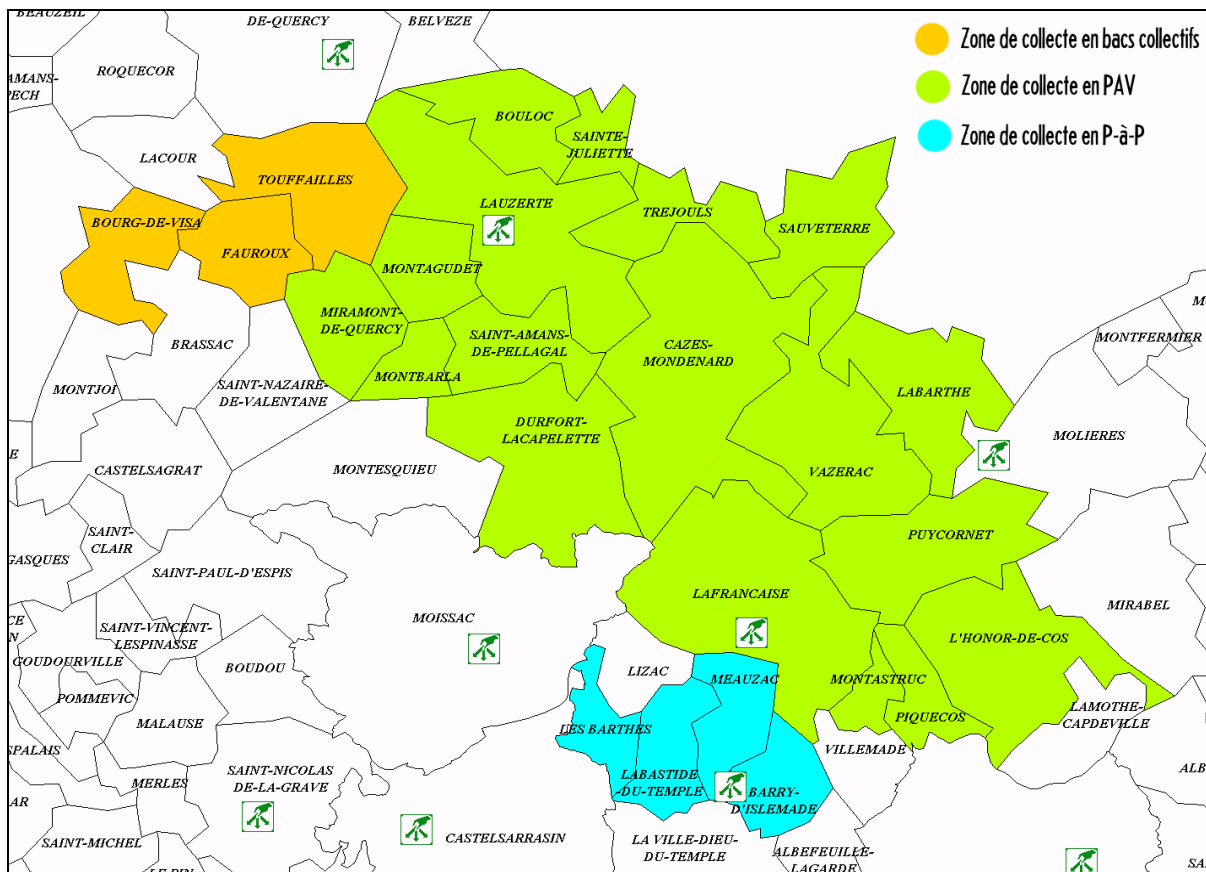


III.2.6. Évolution du ratio par habitant des déchets non recyclables collectés

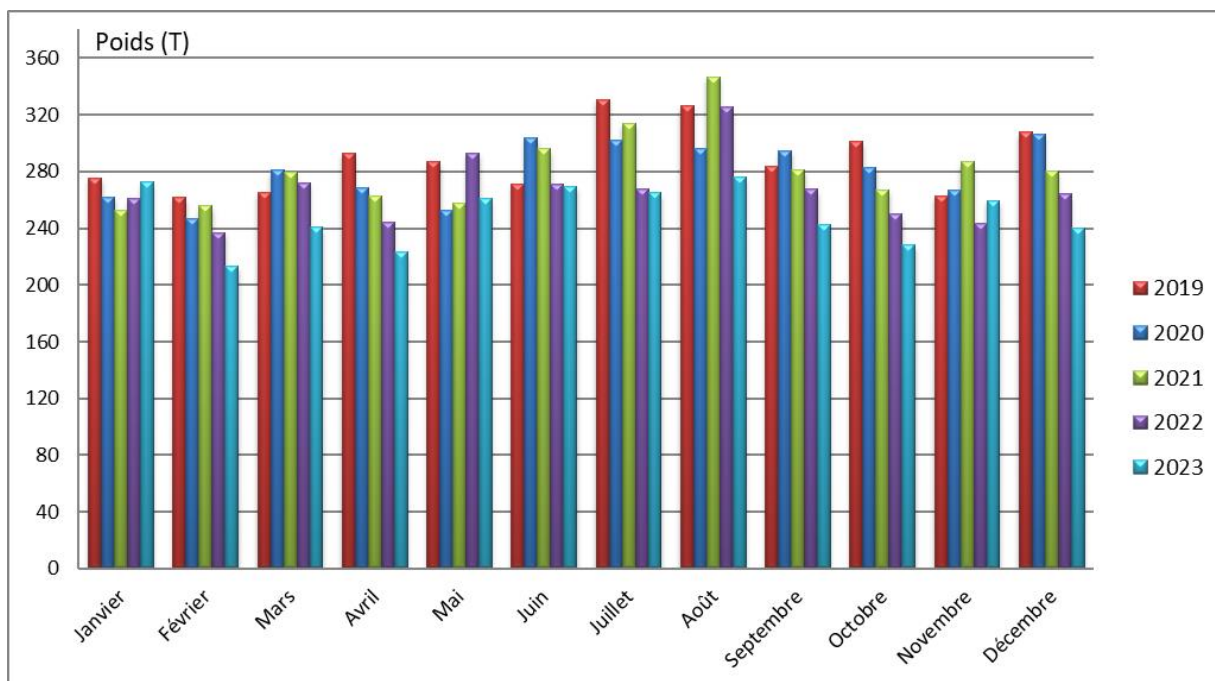
Commentaires :

Depuis près de 20 ans, le contexte local et national soutenu par les actions de prévention menées par la collectivité ont permis une diminution régulière de la quantité des déchets non recyclables collectée. Sur cette période, les quantités ont baissé de près de 80 kg par habitant. En 2020, pour la première fois, la quantité de déchets non recyclables est passée sous la barre symbolique de 200 kg par habitant. A partir de 2021, la baisse s'est accélérée fortement avec notamment la mise en place de la collecte séparée des déchets alimentaires.

L'année 2023 marque un nouveau record avec 175 kg par habitant soit une baisse de 7 % en 1 an. Ce résultat a été obtenu grâce à la multiplication des filières de tri, au développement des déchèteries et des ressourceries et aux actions de prévention. Cette performance est très inférieure aux performances régionale ou nationale.



III.2.7. Modes de collecte des Déchets Non Recyclables



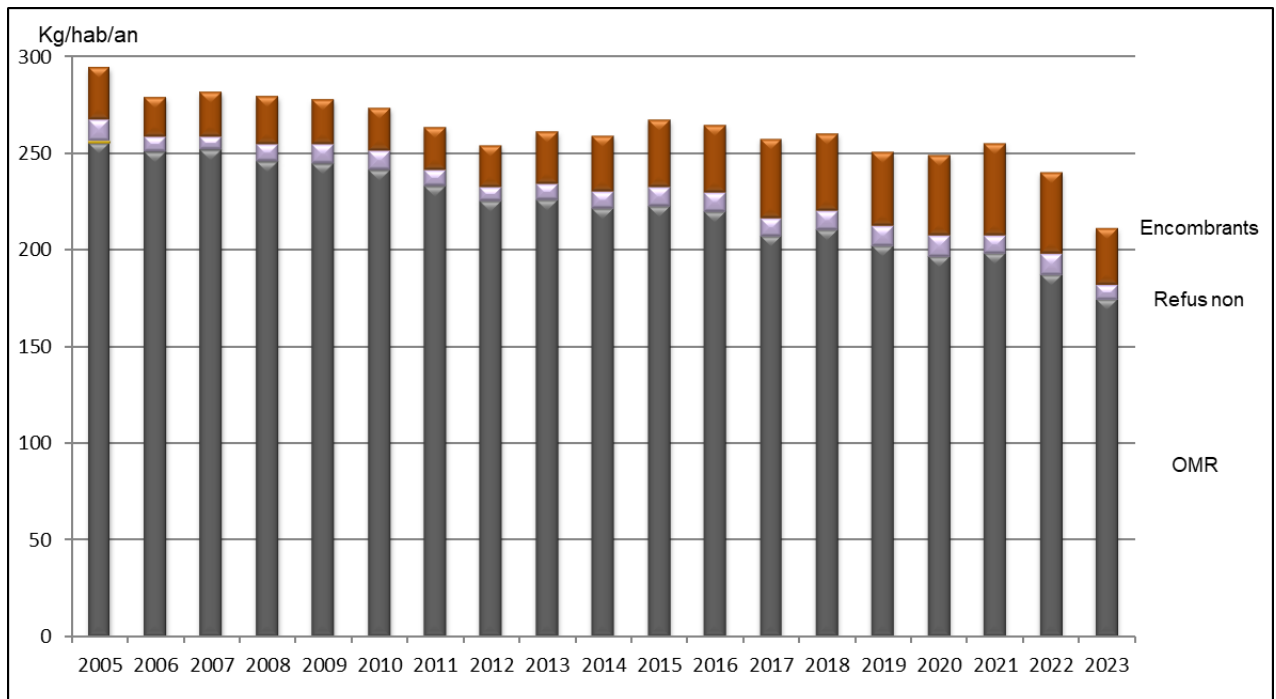
III.2.8. Evolution mensuelle de la quantité Déchets Non Recyclables collectée de 2019 à 2023

Commentaires :

L'impact saisonnier sur les quantités d'OMR observé jusqu'en 2021 en juillet et août, est de moins en moins marqué. De nombreuses actions sont menées afin de limiter les déchets lors des manifestations estivales. La collectivité collecte en moyenne 249 tonnes d'ordures ménagères par mois.

Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis 2021	Ratio (kg/hab.) 2021	Tonnages enfouis 2022	Ratio (kg/hab.) 2022	Tonnages enfouis 2023	Ratio (kg/hab.) 2023	Evolution ratio 2023/2022
Ordures ménagères résiduelles	3 380	198	3 196	187	2 992	175	- 7 %
Refus de tri (non valorisés)	158	9	181	11	132	8	- 28 %
Déchèteries (encombrants)	811	48	721	42	505	29	- 30 %
Total	4 349	255	4 098	240	3 629	212	- 12 %

III.2.9. Nature et tonnages des déchets enfouis à l'ISDND de Montech



III.2.10. Evolution des déchets enfouis à l'ISDND de Montech

Commentaires :

Les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri et les déchets non valorisables des déchèteries sont amenés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) gérée par la société DRIMM à Montech (82) située à 20 km du garage du SIEEOM du Sud-Quercy. L'entreprise est prestataire du Syndicat Départemental des Déchets pour la compétence traitement. Les déchets y sont confinés en alvéoles étanches aménagées pour collecter les différents effluents produits par la dégradation naturelle des déchets : lixiviats et biogaz.

Depuis 2009, le biogaz est valorisé sous forme électrique grâce à une turbine à gaz et un groupe électrogène. L'électricité ainsi produite est réinjectée dans le réseau ERDF et permet de répondre à la consommation de l'équivalent de 40 000 habitants.

Les quantités totales de déchets non recyclables enfouies diminuent de 12 % en 2023 et atteignent un nouveau record à 212 kg par habitant. En une vingtaine d'années ces déchets ont baissé de 80 kg par habitant.

La collectivité doit continuer ses efforts de prévention et de tri pour que ces quantités de déchets enfouis continuent de baisser dans les années à venir conformément aux orientations réglementaires.

Dans ce cadre, le SIEEOM a mis en place dès 2023 de nouvelles filières de tri en déchèterie, le déploiement du tri des déchets alimentaires. Le Syndicat Départemental des Déchets porte depuis 2022 le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Enfin, à partir de 2023 une part importante des refus de tri ont été valorisés en CSR et en Unité de valorisation énergétique.



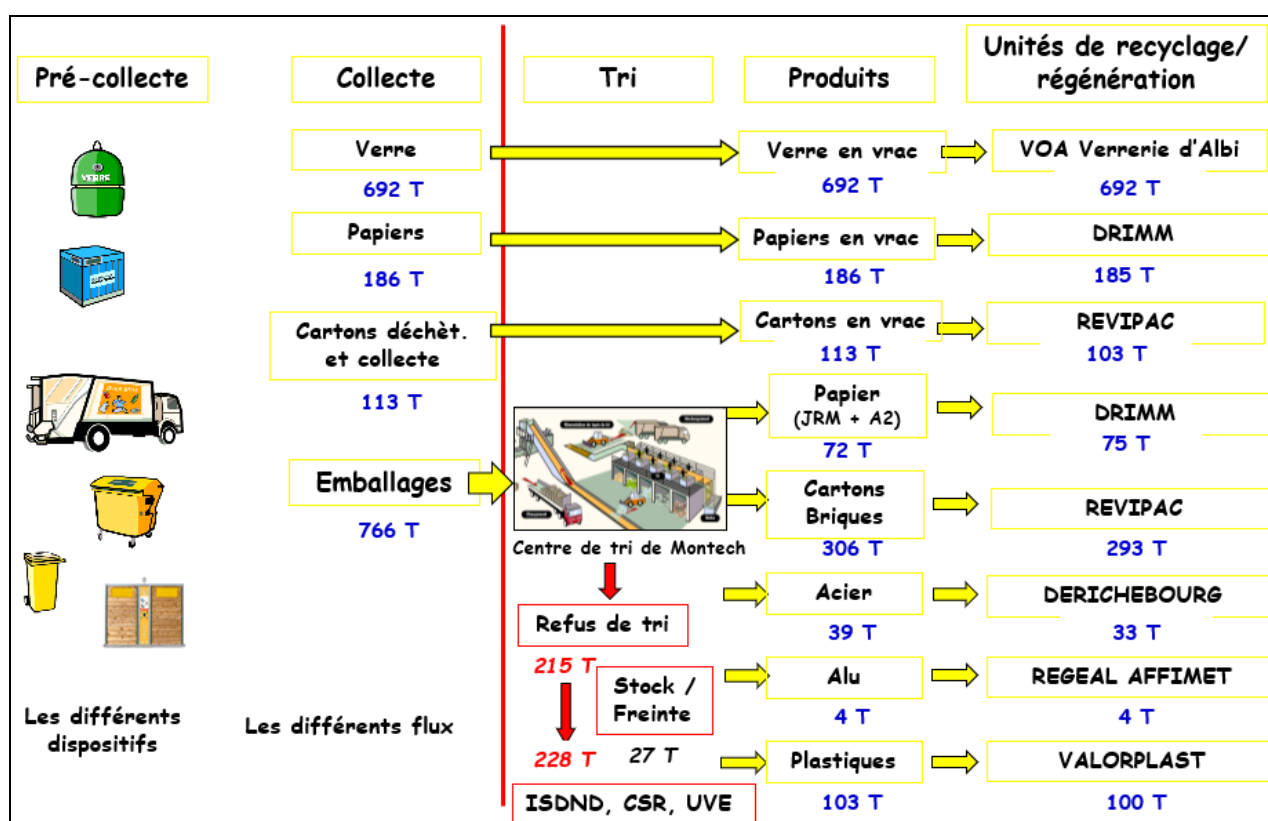
III.2.11. Casier étanche de stockage

III.3. Filières emballages et papiers

DONNEES-CLEFS :

- Matériel : 1 camion-benne 26 T / 20 m³ et 2 camions grue 26 T,
- Conteneurs : 1582 bacs en porte-à-porte, 155 bacs en collectif, 194 colonnes à emballages, 141 colonnes à verre, 114 colonnes à papiers, 24 colonnes à cartons,
- 1 516 tonnes d'emballages et de papiers collectées en 2023, soit plus de 88 kg/habitant, dont : 524 T d'emballages collectées (hors refus) en bac ou colonne jaune, 692 T de verre, 186 T de papiers et 28 T de carton collectées en colonne et 86 T de carton collectées en déchèterie,
- Taux de recyclage en collecte : 31 % (hausse de 1 point).

Introduction : Le SIEEOM du Sud-Quercy collecte les emballages en porte à porte sur son secteur le plus dense au sud, en colonnes 5 m³ au centre et en bacs de regroupement de 770 L et de 1000 L dans le secteur nord. Les tournées sont effectuées sur 5 jours du lundi au vendredi. Les emballages en verre et les papiers sont collectés en point d'apport volontaire. Une partie des cartons est collectée en déchèterie.



III.3.1. Organisation de la filière des emballages recyclables et des papiers

Bacs 120 litres	Bacs 240 litres	Bacs 360 litres	Bacs 770 litres	Bacs 1000 litres	Total bacs	Population concernée	Ratio habitants par bac	Capacité par habitant par jour	Capacité par habitant
530	845	185	5	17	1582	4 040 habitants	3 habitants/bacs	6 litres/jour	88 litres/habitant

III.3.2. Nombre et volume des bacs Emballages dans le secteur collecté en porte-à-porte

Bacs 770 litres	Bacs 1000 litres	Total bacs	Population concernée	Ratio habitants par bac	Capacité par habitant
49 (- 62 %)	13 (- 48 %)	62 (- 60 %)	906 habitants	15 habitants/bacs	56 litres/habitant

III.3.3. Nombre et volume des bacs Emballages dans le secteur collecté en bacs de regroupement

Colonnes 4 000 litres (volume utile)	Population concernée	Ratio habitants par colonne	Capacité par habitant
194 (+ 18 %)	12 200 habitants	63 habitants/colonne	64 litres/habitant

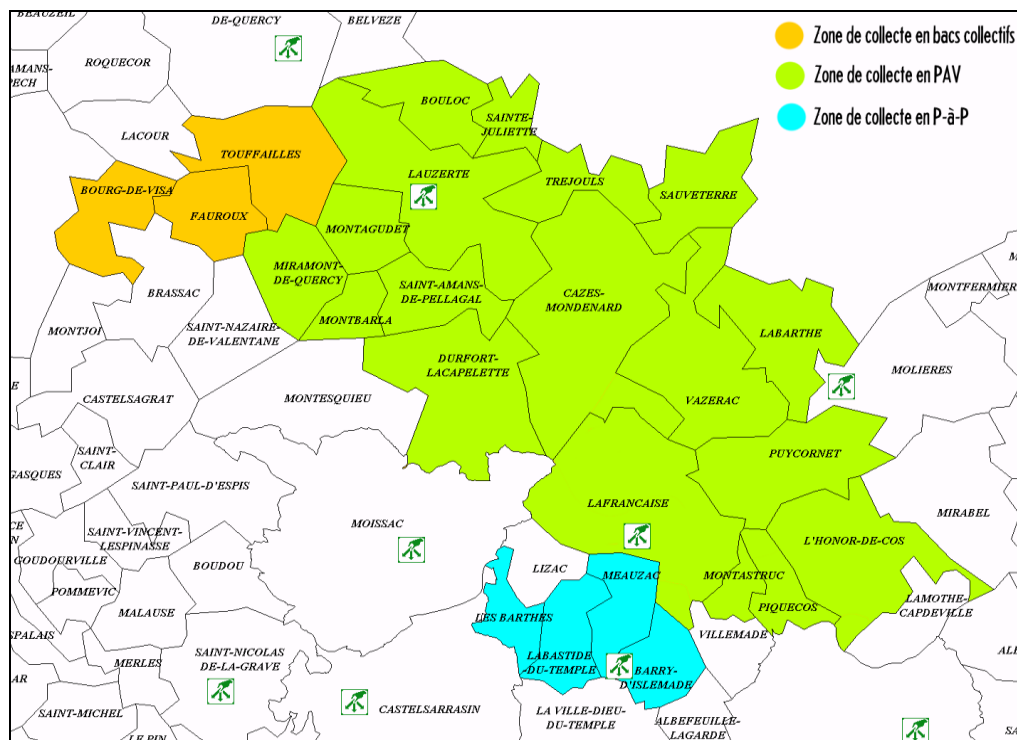
III.3.4. Nombre et volume des colonnes Emballages dans le secteur collecté en point d'apport volontaire

Matériaux	Conteneur	Nombre	Nombre d'habitants desservis	Ratio habitant par conteneur
Verre	Colonne 4 m ³	141	17 146	121
Papiers	Colonne 4 m ³	114	17 146	150
Cartons	Colonnes 5 m ³	24	17 146	714

III.3.5. Nombres et types de conteneurs pour la collecte du verre, des papiers et des cartons

Commentaires :

Les densités de colonnes verre et papiers par habitant sont très élevées ce qui permet un meilleur tri. Depuis 2020, le SIEEOM expérimente la collecte séparée des cartons pour répondre à la hausse constante de ce matériau dans les flux emballages.



III.3.6. Mode de collecte des emballages recyclables



III.3.7. Point d'apport volontaire aérien



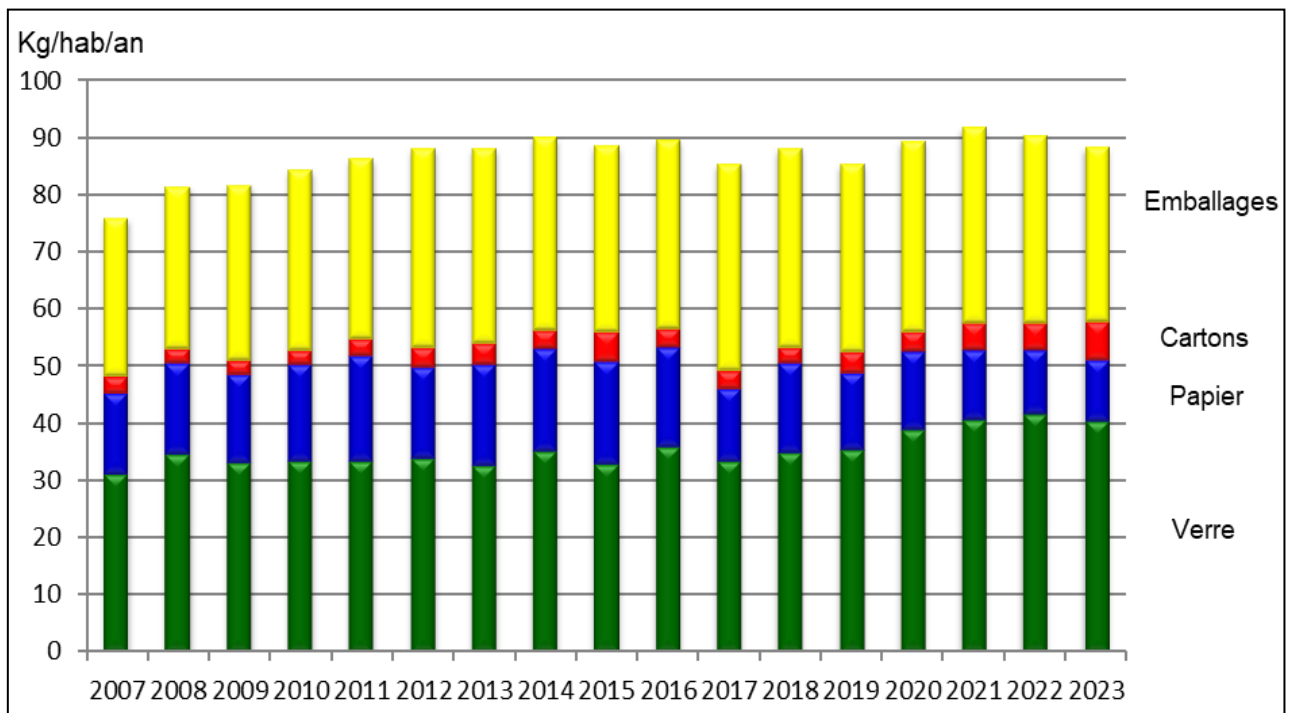
III.3.8. Collecte en camion-grue



III.3.9. Point d'apport volontaire semi-enterré

	Nbre d'habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages année 2023	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Evolution ratio 2022-2023	Moyenne Occitanie (kg/hab/an) Source ADEME 2019
Flux 1 Emballages (hors refus et freinte)	17 146	PàP, Regroup. AV	524	30,6	- 7 %	53 (refus inclus)
Flux 2 Cartons	17146	AV	28	1,6	Nouveau	
Flux 3 Papiers	17 146	AV	186	10,8	- 4 %	
Flux 4 Verre	17 146	AV	692	40,4	- 2 %	31
Flux 5 Cartons	17 146	Déchèteries	86	5,0	+ 8 %	
Total emballages et papiers	17 146		1 516	88,4	- 2 %	

III.3.10. Données sur la collecte des emballages et des papiers (produits)



III.3.11. Evolution des performances de collectes sélectives des emballages et des papiers

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne Régionale (kg/hab/an) Source ADEME 2019
Ordures ménagères totales : OMR + déchets alimentaires + emballages et papiers collectés	296 kg/hab/an	295 kg/hab/an	298 kg/hab/an	285 kg/hab/an	273 kg/hab/an	355 kg/hab/an
Ratio emballages et papiers triés (hors refus) (hors emballages déchèteries)	82 kg/hab/an	86 kg/hab/an	87 kg/hab/an	86 kg/hab/an	83 kg/hab/an	
Taux de recyclage	28 %	29 %	29 %	30 %	31 %	

III.3.12. Evolution du taux de recyclage des collectes (hors déchèteries)

Commentaires :

Les performances de collecte des emballages et papiers recyclés baissent de 3 kg à 83 kg par habitant en 2023. Mais la collectivité a déployé une collecte séparée des cartons qui permet d'éviter une trop forte baisse. Les ordures ménagères diminuent encore plus fortement que les recyclables (- 7 %) par conséquent le taux de recyclage des collectes atteint pour la première fois 31 %.

Centre de tri DRIMM à Montech	
Maître d'ouvrage	DRIMM
Exploitant	DRIMM
Capacité du centre	40 000 T / an sur 2 postes
Tonnages triés année N	19 000 T
Part des tonnages apportés par l'EPCI	3 %
Caractéristiques techniques	1 trémie ouvre sacs, 1 trommel, 1 crible balistique, 5 machines de tri optique, 1 presse à paquets, 1 overband, 1 courant de Foucault, 1 presse à balles, 1 cabine de tri, 1 séparateur aéroulique.
Traitement des refus de tri	Valorisation en CSR (Combustible Solide de récupération), Valorisation en UVE (Unité de Valorisation Energétique) Mo'UVE à Montauban, Enfouissement Centre de Stockage DRIMM, Montech.

III.3.10. Fiche signalétique du centre de tri

Matériau à recycler	Tonnages produits 2023	Performances (kg/hab/an)					Evolution 2023/2022
		2019	2020	2021	2022	2023	
Acier	39	2,3	2,3	2,2	2,3	2,2	- 1 %
Aluminium	4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	+ 26 %
Plastiques	103	5,7	6,3	7,0	6,1	6,0	- 2 %
Cartons / Tetra	306	17,9	17,7	18,5	16,9	17,8	+ 5 %
Papiers	72	6,8	6,7	6,5	7,6	4,2	- 45 %
Refus	215	10,3	10,2	10,3	10,6	12,5	+ 18 %
TOTAL (hors refus)	524	32,9	33,3	34,4	33,1	30,5	- 8 %

III.3.11. Données sur le tri des emballages et papiers au centre de tri de Montech (hors papiers, verre et carton collectés en point d'apport volontaire et carton collecté en déchèterie)

Commentaires :

Les performances de production des emballages sont en baisse de 8 % en 2023 mais il faut noter que ce tableau n'intègre pas la collecte séparée des cartons qui permet de capter 1,6 kg/hab/an en plus. L'acier et les plastiques sont relativement stables. Les cartons augmentent de nouveau, l'aluminium remonte au niveau des années précédentes et le papier chute.

Enfin, le refus augmente fortement de 18 %.

III.4. Filières Déchets alimentaires

DONNEES-CLEFS :

- Démarrage du tri des déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2023,
- Schéma de gestion des déchets alimentaires : 90 % gestion de proximité / 10 % collecte,
- 33 % des foyers équipés d'un composteur individuel fin 2023,
- 5 sites de compostage partagé et 7 composteurs autonomes chez les professionnels,
- 13 bornes de collecte des déchets alimentaires : 11 tonnes collectées en 2023.

Introduction : Suite à une étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets réalisée en 2020, le SIEEOM du Sud-Quercy a choisi son schéma de gestion des déchets alimentaires qui est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette étude a validé que le recours au compostage individuel est l'axe majeur pour traiter les déchets alimentaires. Sur notre territoire, ce schéma prévoit une gestion de proximité pour 90 % des foyers (compostage individuel, collectif et autonome) et une collecte en point d'apport volontaire pour les 10 % de foyers et les commerces situés dans les centres bourgs.

1. Gestion de proximité

1.1. Compostage individuel

Fin 2004, le SIEEOM a lancé une opération de distribution de composteurs individuels au prix de 15 € pièce. L'objectif de cette opération est de limiter la quantité de déchets collectés en ordures ménagères résiduelles en valorisant sur place les déchets organiques.

Entre 2010 et 2020, le SIEEOM a expérimenté un nouveau mode de distribution en testant la distribution gratuite d'un composteur par foyer suite à une rencontre et un mini-diagnostic déchets. Ces distributions de composteurs réalisées depuis plus de 15 ans, ont été analysées dans le cadre de l'étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets lancée en 2020. Cette étude a permis de déterminer le schéma de gestion des biodéchets qui a débuté en 2023. Sur notre territoire, ce schéma prévoit que le traitement des biodéchets sera réalisé par compostage individuel pour 80 % des foyers. Le Comité Syndical a ainsi décidé d'instaurer la gratuité de cet équipement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tous les supports de communication ont été actualisés, le règlement de collecte a été également mis à jour afin d'encourager la pratique du compostage.



III.4.1 Consigne de tri des déchets alimentaires

Après une inscription directement auprès du SIEEOM, les usagers sont invités à venir retirer leur kit de compostage lors de distributions organisées soit en mairie soit sur les déchèteries de Lafrançaise et Lauzerte. Le kit de compostage comprend un composteur en plastique recyclé de 350 L, un bio-seau de 10 L et un outil aérateur. L'administré repart avec son kit après signature d'une charte d'engagement et échanges de conseils avec les équipes du SIEEOM.

Avec cette nouvelle méthode de distribution, les résultats obtenus sont :

- **12 communes différentes** ont bénéficié des distributions délocalisées sur place,
- **758 composteurs** ont été distribués, **702 nouveaux foyers ont été équipés**,
- Taux d'équipement sur le territoire : **33,5 %** (fin 2022 le taux était de 25,9 %).

Commune	Nombre de foyers équipés entre 2004 et 2023	Nombre de foyers équipés entre 2013 et 2023*	Nombre de foyers (INSEE 2019)	Taux d'équipement (20 ans)	Taux d'équipement (10 ans)
BARRY D'ISLEMADE	180	175	382	47%	46%
BOULOC	29	12	144	20%	8%
BOURG DE VISA	58	53	311	19%	17%
CAZES-MONDENARD	204	123	712	29%	17%
DURFORT LACAPELETTE	82	107	449	18%	24%
FAUROUX	19	12	141	13%	9%
L'HONOR DE COS	316	212	754	42%	28%
LABARTHE	25	10	220	11%	5%
LABASTIDE DU TEMPLE	245	245	474	52%	52%
LAFRANCAISE	622	378	1490	42%	25%
LAUZERTE	316	186	986	32%	19%
LES BARTHES	88	88	241	37%	37%
MEAUZAC	262	256	618	42%	41%
MIRAMONT DE QUERCY	36	12	213	17%	6%
MONTAGUDET	45	13	140	32%	9%
MONTASTRUC	75	8	135	56%	6%
MONTBARLA	23	2	94	24%	2%
PIQUECOS	117	30	197	59%	15%
PUYCORNET	98	22	340	29%	6%
SAINT-AMANS DE PELLAGAL	24	20	151	16%	13%
SAINTE-JULIETTE	27	18	94	29%	19%
SAUVETERRE	22	10	134	16%	7%
TOUFFAILLES	55	44	264	21%	17%
TREJOULS	31	10	163	19%	6%
VAZERAC	101	48	399	25%	12%
TOTAL	3100	2094	9246	33,5%	23%

III.4.2. Taux d'équipement en composteur au 31 décembre 2023 par commune (sur 20 ans ou 10 ans)



III.4.3. Distribution de composteurs individuels à Barry d'Islemade

1.2. Compostage partagé

En 2021, le SIEEOM a aussi développé le compostage collectif sur un site test à Vazerac. Celui-ci est utilisé par la cantine de l'école mais aussi par plusieurs foyers du village.

Un nouveau site a été inauguré fin 2022 à Léríbosc sur la commune de L'Honor de Cos.

Dans le cadre du schéma de gestion des biodéchets débuté en 2023, cette technique ainsi que de la collecte en point d'apport volontaire viendront en complément du compostage individuel dans plusieurs bourgs du territoire.

Fin 2023, **5 sites sont opérationnels** sur les communes de Lauzerte, Vazerac et 3 nouveaux sites depuis l'embauche de la chargée de mission : L'Honor de cos (Léríbosc), Piquecos et L'Honor de cos (Loubéjac).



III.4.4. Site de compostage de Piquecos

Pour chaque installation, une convention de partenariat est signée entre la commune et le SIEEOM rappelant les engagements de chacun.

Une formation « Référent de site de Compostage partagé » a été proposée aux référents de site du territoire du SIEEOM et du SMEEOM Moyenne Garonne le 21 mars 2023. Cette formation, réalisée par la structure Humus & Associés, a permis de former les 4 référents de site bénévoles et le référent de site professionnel (agent communal de Piquecos). Chaque stagiaire a reçu une attestation de fin de formation.

1.3. Compostage autonome en établissement

Après un recensement des professionnels producteurs de biodéchets du territoire, un courrier d'information sur l'obligation de tri à la source des biodéchets a été envoyé en novembre 2022. Dans ce courrier, a également été proposée une rencontre afin d'évaluer le gisement potentiel et les solutions de valorisation possibles.

Au total, 7 professionnels ont été équipés d'un composteur. Deux formats sont proposés selon les besoins de la structure (390 L ou 800 L).

Les professionnels qui installent un composteur ont tous été formés sur le site (gérant, chef cuisine, agent d'entretien...). De façon complémentaire, une formation d'une journée « Référent de site de Compostage autonome en établissement » a été proposée le 13 avril 2023 où le SIEEOM a compté **5 participants**. Une convention de partenariat est signée entre l'établissement et le SIEEOM lors de l'installation du composteur.



III.4.5. Inauguration du composteur du collège de Lauzerte le 23/11/2023

Le SIEEOM est également intervenu à une rencontre des professionnels du tourisme organisée par l'Office du tourisme de la Communauté de Communes de Pays de Lafrançaise sur le thème « information tri des déchets alimentaires et solutions » auprès d'une vingtaine de professionnels du territoire.

Une attention particulière est portée sur les établissements scolaires. Le SIEEOM a proposé une matinée pédagogique pour les trois classes de 6ème du collège de Lauzerte avec une visite de la déchèterie, de la ressourcerie et un atelier sur le compostage en partenariat avec l'association lauzertine Rainettes des prés. Ainsi, 60 élèves ont été sensibilisés au compostage. Une animation dédiée « Je composte » a été intégrée au nouveau programme d'animations scolaires proposé pour l'année scolaire 2023-2024.

2. Collecte séparée

13 bornes de collecte pour les déchets alimentaires ont été installées sur les communes de Cazes-Mondenard, Labastide-du-Temple, Lafrançaise, Lauzerte et Meauzac. La collecte a démarré le 17 février 2023.

Chaque semaine, un agent remplace le bac 120 L plein par un bac propre.

Une communication a été faite dans les journaux communaux combinée à du porte-à-porte d'information : **147 bioseaux ont été distribués** (environ 1/3 par le SIEEOM en direct et 2/3 par les mairies). L'objectif est d'équiper 510 foyers. La marge de progression est encore importante : **11,1 T ont été collectées en 2023.**

Les biodéchets collectés sont transportés sur le site APAG de Moissac, en attendant l'ouverture de l'usine de méthanisation en janvier 2024 sur la commune Le Pin.

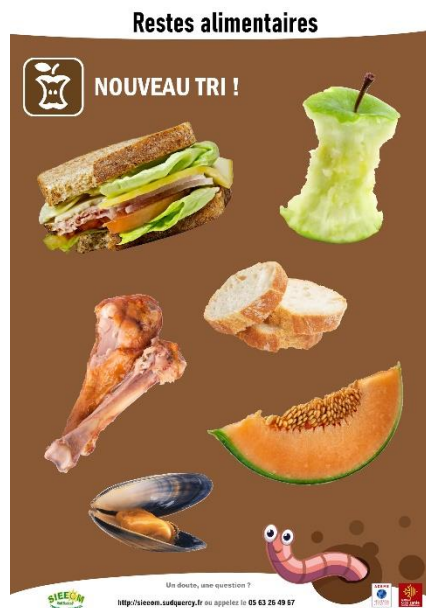
Pour les professionnels éloignés des bornes, le SIEEOM a expérimenté une collecte en porte-à-porte sur le deuxième semestre 2023 auprès du Jardin des Saveurs à Labastide-du-Temple et l'Ehpad de Lauzerte.

L'été 2023 a permis au SIEEOM d'expérimenter le tri en 3 flux lors des manifestations (fêtes de villages, kermesses, animations sportives...). Le flux « Déchets Alimentaires » a été intégré à travers un bac dédié avec une couleur de capot marron.





III.4.6. Dispositif de tri disponible en prêt pour les associations et municipalités



3. Communication

Articles et réseaux sociaux :

- 6 articles dans les journaux communaux (Barry d'Islemade, Cazes-Mondenard X2, Labastide-du-Temple, Lafrançaise, Meuzac), 1 article dans le journal de la Région,
- 6 articles dont 1 sur l'inauguration du composteur partagé de L'Honor de Cos dans La Dépêche,
- 24 publications Facebook sur la page du SIEEOM et 5 actualités sur le site internet avec une mise à jour de la rubrique « Compostage ».

Manifestations avec stand de promotion du compostage : 5 stands SIEEOM dédiés au compostage :

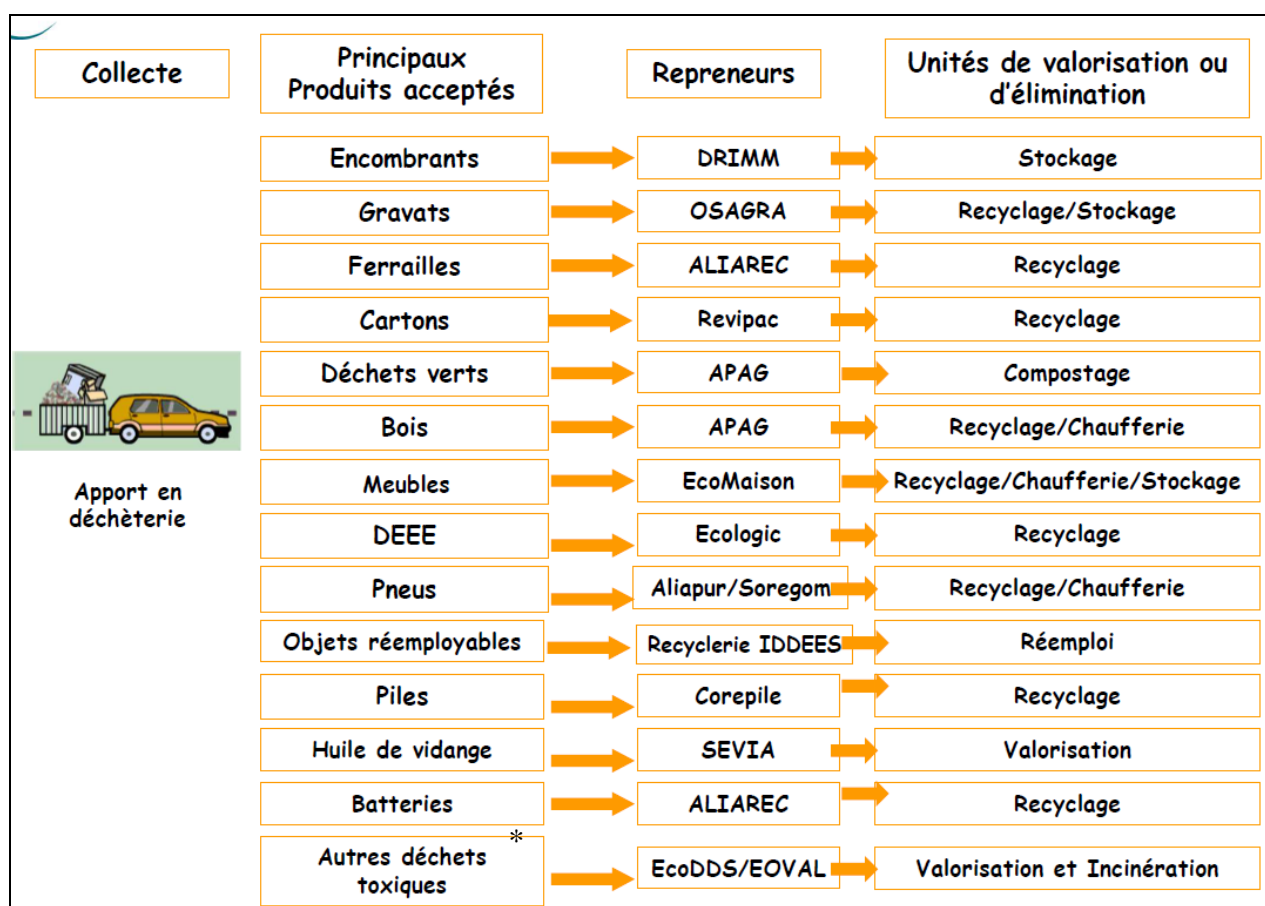
- Place aux fleurs à Lauzerte le 16/04/2023,
- Fête de l'Arbre à Lafrançaise 13/05/2023,
- Naturalies à Labastide-du-Temple 14/05/2023,
- Festi'Bio à Lafrançaise le 5/08/2023,
- Repare-Café déchèterie de Lafrançaise le 16/09/2023.

III.5. Filière déchèterie :

DONNEES-CLEFS :

- Sites : 3 déchèteries situées à Barry d'Islemade, Lafrançaise et Lauzerte,
- Accès à la déchèterie de Molières pour 3 communes du SIEEOM limitrophes (Labarthe, Vazerac, Puycornet),
- Accès réciproque de la commune de Villemade à la déchèterie de Lafrançaise et de la commune de L'Honor de Cos aux déchèteries du Grand Montauban,
- Accès des habitants des communes hors SIEEOM de la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy à la déchèterie de Lauzerte,
- Fréquentation stable : 29 673 visites en 2023 (+ 1 %),
- 3 803 tonnes de déchets collectées en déchèterie soit 222 kg par habitant (+3 kg/habitant),
- Mise en place des filières « Jouets-Bricolage-Jardinage » et « Sports et Loisirs »,
- Forte hausse de 8 points du taux de valorisation hors gravats : à 83 % en 2023.

Introduction : Le SIEEOM gère en régie le haut et le bas de quai des trois déchèteries situées à Barry d'Islemade, Lafrançaise et à Lauzerte. Les opérations de traitement sont réalisées par divers prestataires.



III.5.1. Organisation de la filière déchèterie du SIEEOM du Sud-Quercy

* Autres déchets toxiques : acides, bases, solvants, emballages souillés, pâteux, comburants, phytosanitaires, aérosols, produits non identifiés ou particuliers.

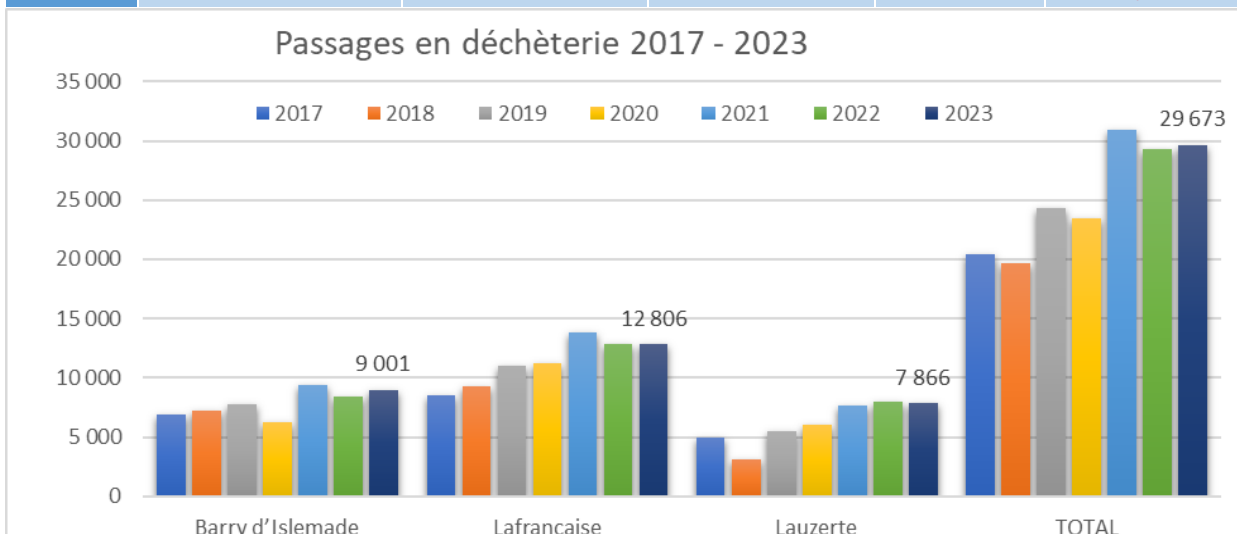
Evolution du réseau de déchèteries en 2023 :

La mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs ; « Articles de sports et de Loisirs » avec Ecologic, « Jouets-Bricolage-Jardinage » avec EcoMaison et « Outillages du peintre » avec EcoDDS ; ont permis de détourner des quantités importantes de la benne « Encombrants » et ainsi d'augmenter fortement le taux de valorisation en déchèterie. Fin 2023, la collectivité a signé le contrat avec Ecobat pour la nouvelle filière Responsabilité Elargie des Producteurs sur les « Produits et Matériaux issus de la Construction et du Bâtiment ». Cette nouvelle filière représente des quantités importantes (plâtre, laine de verre, laine de roche, menuiseries, matériaux, inertes, ... Cette filière va se mettre en place courant 2024.



III.5.2 Localisation des déchèteries du SIEEOM du Sud-Quercy

ANNEE	Barry d'Islemade	Lafrançaise	Lauzerte	TOTAL	<i>Passage par habitant</i>
2017	6 900	8 500	5 000	20 400	1,19
2018	7 269	9 254	3 106	19 629	1,14
2019	7 800	11 063	5 462	24 325	1,42
2020	6 249	11 200	6 052	23 501	1,38
2021	9 344	13 856	7 673	30 873	1,81
2022	8 437	12 826	8 000	29 263	1,71
2023	9 001	12 806	7 866	29 673	1,74



III.5.3. Nombre de visites en déchèterie

Commentaires :

La fréquentation reste stable depuis 3 ans. L'activité reste toutefois soutenue.

Les déchèteries sont fréquentées en moyenne près de deux fois par habitant et par an.

Il est important de préciser que la fréquentation des déchèteries est un indicateur pertinent pour mesurer l'intérêt de ces installations pour les administrés, pour améliorer le tri et enfin pour limiter les dépôts sauvages. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ou bien qui est géré à domicile par le particulier comme par exemples le compostage des déchets verts, l'adoption de techniques de jardinage moins productrices de déchets, le réemploi, ...

MATERIAUX	BARRY (tonnes)	LAFRANCAISE (tonnes)	LAUZERTE (tonnes)	TOTAL (tonnes)	Ratio par habitant (kg)	Variation ratio 2023/2022
Encombrants	132	194	179	505	29	- 30 %
Bois	60	102	65	227	13	- 31 %
Ferrailles	49	98	78	225	13	- 3 %
Gravats	223	350	271	843	49	+ 3 %
Déchets verts	326	344	183	852	50	+ 12 %
Cartons	26	34	26	86	5	+ 8 %
Objets de la maison	166	378	205	748	44	+ 62 %
Déchets chimiques	8	16	9	32	2	- 17 %
DEEE *	38	83	62	182	11	+ 2 %
Pneus	3	10	9	22	1	- 38 %
Objets réemployables	3	35	21	59	3	- 18 %
Autres déchets valorisés **	4	9	7	20	1	+ 6 %
TOTAUX hors gravats	814	1301	845	2960	173	+ 1 %
TOTAUX	1036	1651	1116	3803	222	+ 1 %
Total valorisé hors Gravats (T)	682	1107	666	2455	143	+ 11 %
Taux de valorisation hors Gravats	84%	85%	79%	83%		

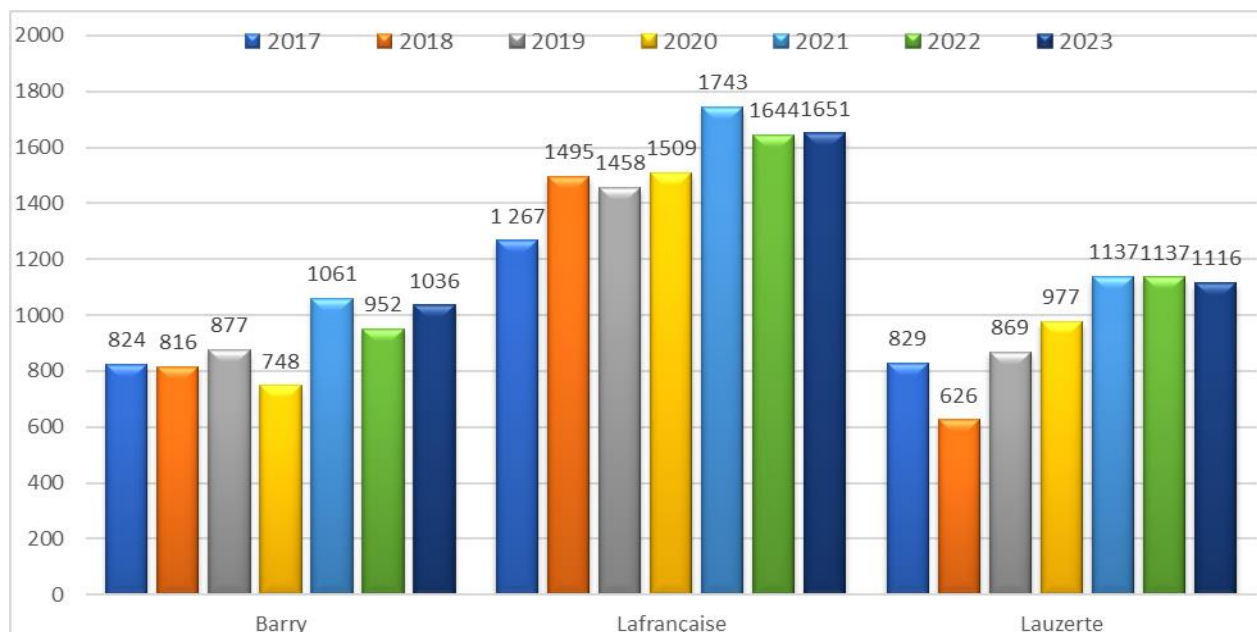
* DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (non compris ceux orientés vers le réemploi)

** Autres déchets valorisés : batteries, huile minérale, huile végétale, piles, déchets de soins, lampes, cartouches encre, capsules café.

III.4.4. Nature et tonnage des déchets collectés dans les déchèteries en 2023

A noter : La population « déchèteries » 2023 ne prend pas en compte les communes riveraines qui ont la possibilité d'accéder aux déchèteries du SIEEOM mais qui ont une déchèterie sur leur territoire.

Les textiles sont désormais comptés dans une collecte à part. Ils n'entrent plus dans les poids « déchèteries ».



III.5.5. Poids collectés par déchèterie de 2017 à 2023 (en tonnes)

Commentaires :

La production des déchèteries est stable entre 2022 et 2023, mais la mise en place de nouvelles filières fait fortement augmenter le taux de valorisation. Il passe de 75 % à 83 %. 30 % des encombrants sont désormais orientés vers des filières de valorisation comme « Objets de la maison ». Les déchets verts sont en progression notable.

Chaque habitant du SIEEOM dépose 222 kg de déchets par an en déchèterie (+3 kg/hab./an). La déchèterie est le moyen de collecte le plus important en quantité devant la collecte des ordures ménagères résiduelles. Cette tendance s'amplifie d'année en année. Cet indicateur montre une certaine maturité de la gestion des déchets dans la collectivité.

III.6. Filière ressourcerie :

DONNEES-CLEFS :

- 2 ressourceries : Lafrançaise et Lauzerte,
- Ouverture de la ressourcerie de Lafrançaise en 2012 et de la ressourcerie de Lauzerte en 2018,
- Gestion par l'association IDDEES,
- 15 salariés sur les 2 sites,
- 59 tonnes d'objets réemployés : 38 T à Lafrançaise, 21 T à Lauzerte.
- 292 collectes gratuites à domicile,
- Près de 17 000 clients dans les ressourceries du Sud-Quercy.

Le SIEEOM du Sud-Quercy intègre à ses déchèteries des ressourceries qui ont pour mission de collecter des biens ou équipements notamment à travers les dons directement en déchèterie puis de les remettre en état, de revendre d'occasion (notamment à des personnes ayant des revenus modestes), de sensibiliser sur la réduction et la gestion des déchets et de réinsérer des personnes en difficulté sociale.

Après l'ouverture de la ressourcerie de Lafrançaise en 2012, le SIEEOM a inauguré en septembre 2018 une nouvelle ressourcerie à Lauzerte associée à sa nouvelle déchèterie. Ce nouveau site est la 2^{ème} **Recyclerie du Sud-Quercy** (déchèterie + ressourcerie).

Près de 400 m² ont été mis à disposition de l'association IDDEES sur chaque site pour lui permettre de créer un magasin indépendant et une zone d'accueil des objets ouverte sur la déchèterie. Ces installations intègrent aussi un espace vente extérieur et des locaux administratifs.

	Lafrançaise	Lauzerte	TOTAL	<i>Evolutions 2023/2022</i>
Collecte à domicile	211	81	292	+ 3 %
Clients magasin	7 182	8 993	16 844	+ 4 %
Objets réemployés (T)	37,980	21,486	59,466	- 18 %

III.6.1. Activité des ressourceries du Sud-Quercy

Commentaires :

Les collectes et la vente ont encore augmenté en 2023. Seules les quantités détournées ont baissé. Il convient de faire évoluer le fonctionnement pour détourner des quantités plus importantes (peut-être vendre des matériaux ?). Ces deux installations sont désormais bien ancrées dans le paysage commercial local. Il est à noter la forte fréquentation de la ressourcerie de Lauzerte dans un secteur très rural qui joue un rôle important d'échange et de lien pour le territoire. Les évolutions des modes de consommation permettent de penser que ces installations devraient continuer à avoir une activité en croissance dans les années à venir. Se pose désormais la question de faire évoluer ce concept vers des lieux de réparation, d'échange, d'entraide.



III.6.2. Entrée de la ressourcerie de Lauzerte



III.6.3. Magasin de la ressourcerie de Lauzerte

L'activité de l'association IDDEES est complétée par des prestations connexes : entretien d'espaces verts, ménages, collectes particulières. Cette activité permet de créer environ 15 emplois sur le territoire du SIEEOM du Sud-Quercy.

III.7. Filière déchets non ménagers

DONNEES-CLEFS :

- La redevance spéciale a été instaurée le 1^{er} janvier 2005 : le SIEEOM compte 35 redevables en 2023,
- La tarification a été mise à jour pour la première fois en 2022,
- Environ 70 professionnels sont inscrits pour accéder aux déchèteries,
- En 2023, accompagnement pour mettre en œuvre le tri des déchets alimentaires.

Introduction :

Le SIEEOM a instauré la redevance spéciale en 2005 pour financer les déchets issus des activités professionnelles. Les professionnels ont aussi accès aux déchèteries (sous conditions).

La redevance spéciale est une facturation qui vient en complément de la TEOM et s'adresse à tout producteur autre qu'un ménage qui produit plus qu'un ménage. Les déchets concernés par la redevance spéciale sont collectés en mélange avec les tournées traditionnelles d'ordures ménagères et de collecte sélective. Les tarifs ont été actualisés en 2022.

Les déchèteries accueillent les professionnels avec une facturation trimestrielle au m³ pour les déchets de types encombrants et au poids pour les déchets chimiques. De nombreux déchets sont gratuits pour les professionnels en déchèterie : cartons, papiers, ferrailles, ...

Nombre de producteurs autres que des ménages	Mode de collecte	Financement du service	Déchets
35	en mélange avec les déchets ménagers	redevance spéciale	OMR
			emballages
70	déchèteries	sur facture	encombrants, ferrailles, gravats, déchets verts, cartons, déchets chimiques, ...

III.7.1. Déchets non ménagers pris en charge par le SIEEOM du Sud-Quercy en 2023

En 2023 la collectivité a accompagné plusieurs entreprises locales pour mettre en œuvre le tri à la source des déchets alimentaires (restaurateurs, traiteurs, gîtes, campings, supermarchés, ...).

Elle a proposé de les équiper gratuitement de composteurs autonomes ou de les orienter vers des filières de collectes agréées.

Les petites structures telles que les petits restaurants peuvent bénéficier des bornes de collecte mises en place dans les villages.

III.8. Autres services

DONNEES-CLEFS :

- Post-suivi de l'ancienne décharge : entretien du site, vidange des lagunes, analyses des lixiviats, réparations, ...
- Collecte des véhicules hors d'usage,
- 55 locations de bennes,
- 1 750 m³ de branches broyées à domicile,
- 51 T de textiles collectées, 22 bornes de collecte « Le Relais ».

1. Entretien et réhabilitation de l'ancienne décharge

La décharge située au Lieu-dit « Las Massolos » sur la commune de Puycornet est fermée depuis le 31 décembre 2002.

Le SIEEOM a une obligation de gestion post-exploitation du site pour une période de 30 ans. En 2017, à mi-parcours de cette obligation de gestion, les services de l'Etat sont venus contrôler l'état du site qu'ils ont considéré comme conforme aux engagements de la collectivité. Ces engagements ont été fixés suite à une enquête publique relative à l'instruction des servitudes d'utilité publique de protection de l'environnement dans le cadre de la cessation d'activité de ce site. Le SIEEOM s'est engagé à entretenir le site, à surveiller et à analyser régulièrement les lixiviats stockés dans les lagunes et à tout mettre en œuvre pour permettre un retour au milieu naturel progressif du site notamment en réalisant des plantations.

Afin de faciliter la gestion des lixiviats, le SIEEOM a notamment aménagé en 2009 un système de pompage électrique dans les lagunes et de dispersion des lixiviats sur les anciens casiers conformément à la réglementation.

En 2023, la collectivité a réalisé l'entretien courant :

- Taille des arbres, broyage, élagage, petites réparations, ...
- Vidange des lagunes,
- Analyse des lixiviats des lagunes.

2. Collecte des véhicules hors d'usage

Pendant de nombreuses années le SIEEOM proposait une collecte gratuite des véhicules hors d'usage. Cette opération se déroulait sur plusieurs jours à l'automne. Les personnes intéressées s'inscrivaient en Mairie puis elles étaient contactées par un agent du SIEEOM pour fixer une date d'enlèvement. Les véhicules étaient ensuite traités par un ferrailleur selon les normes en vigueur.

Depuis 2006, le nombre de véhicules collectés diminuait de manière notable, mais ce service reste recherché par les administrés.

A partir de 2011, afin de simplifier cette procédure et de la rendre plus souple pour les administrés, le SIEEOM a choisi de contractualiser avec un repreneur agréé qui intervient à la demande.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
28	12	10	11	15	13	8	8	16	14	12	10	6	5

III.8.1. Nombre de véhicules hors d'usage collectés

Depuis 2003 cette opération a permis d'évacuer plus de 500 véhicules hors d'usage sur le périmètre de la collectivité.

Ce service est de moins en moins utilisé.

3. Collecte des plastiques agricoles usagés

De 2004 à 2009, le SIEEOM a participé à la collecte des plastiques agricoles usagés pilotée par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne. La collectivité accueillait ces déchets sur les déchèteries et contrôlait ainsi le tri de ces plastiques. Les plastiques agréés étaient alors évacués vers un recycleur sous la direction de la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

En 2009, l'association ADIVALOR qui a pour mission de collecter une éco contribution qui permet de couvrir en partie le coût du traitement a organisé le transport et le traitement de ces plastiques.

A compter de l'année 2010, le comité de pilotage réuni à la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne a décidé de charger les groupements professionnels de cette collecte. Par conséquent le SIEEOM ne réalise plus cette opération mais l'accompagne en informant les agriculteurs du territoire.

4. Prestation d'enlèvement de déchets à domicile

Depuis 2005, le SIEEOM propose la location de bennes à domicile pour récupérer des déchets destinés à la déchèterie. Les déchets doivent être d'un seul type par benne.

Cette prestation consiste à louer une benne d'une capacité de 8 m³ aux particuliers et aux professionnels du territoire de la collectivité. Depuis 2018, il propose aussi la location d'une benne 10 m³ pour la collecte des gravats.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Locations	28	40	35	33	31	33	30	32	55	22	35	55

III.8.2. Prestation d'enlèvement de déchets à domicile pour les particuliers

Jusqu'en 2020, de nombreuses bennes étaient louées pour l'enlèvement de déchets verts. Avec l'acquisition d'un broyeur à branches, l'objectif est de broyer chez les particuliers la plupart des déchets verts pour qu'ils soient valorisés à la source (voir 5.)

Depuis septembre 2012, la ressourcerie IDDEES est missionnée par le SIEEOM pour assurer une prestation de collecte d'objets gratuite chez les particuliers (limitée à 5 objets).

Elle assure ce service depuis les 2 sites : Lafrançaise et Lauzerte.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte gratuite à domicile	104	170	191	244	309	252	255	164	275	283	292

III.8.3. Collectes gratuites d'objets à domicile pour les particuliers du SIEEOM réalisées par l'association IDDEES

Cette collecte gratuite associée aux ressourceries est appréciée des usagers.

5. Prestation de broyage des branches

Dans le cadre d'un appel à projet sur la prévention de la production des déchets verts, le SIEEOM soutenu par la Région Occitanie et l'ADEME a acheté un broyeur à branches fin 2020. L'objectif de cette opération est de limiter les quantités de déchets collectées en déchèterie et de favoriser une valorisation de ces déchets verts chez le producteur.

Pour cela 2 nouveaux services ont été mis en place :

- La location de ce broyeur aux communes du SIEEOM accompagnée par une formation des agents communaux à l'utilisation de ce broyeur et à une gestion intégrée des déchets verts,
- Une prestation de broyage à domicile réalisée par les agents du SIEEOM facturée 20 € de l'heure.

Année	Service aux administrés		Service aux communes	
	Nombre de broyage à domicile	Volume Broyé	Jours de location aux communes	Volume broyé par les communes
2021	60	700 m ³	30	350 m ³
2022	95	1 900 m ³	15	290 m ³
2023	81	1 500 m ³	12	250 m ³

III.8.4. Opérations de broyage

Ces opérations de broyage sur site ont permis d'éviter l'équivalent d'environ 50 bennes de déchets verts de 30 m³ en déchèterie sur l'année.

6. Collectes des piles et des bouchons plastiques dans les mairies, les commerces et les écoles

Le SIEEOM collecte les piles et les bouchons plastiques (au profit de l'association « un bouchon – un sourire) dans les mairies, les déchèteries et quelques commerces du territoire. Les conteneurs mis à disposition par le SIEEOM à cet effet, sont régulièrement collectés. Les bouchons stockés à la déchèterie de Lafrançaise sont régulièrement collectés par l'association.

Depuis 2008, l'opération de collecte des piles a été étendue à l'ensemble des mairies du territoire, à de nouveaux commerces, ainsi qu'à des groupes scolaires. En association avec COREPILE, de nouveaux collecteurs plus visibles et esthétiques ont permis de dynamiser fortement la collecte des piles.

7. Distribution de composteurs individuels

Fin 2004, le SIEEOM a lancé une opération de distribution de composteurs individuels au prix de 15 € pièce. L'objectif de cette opération était de limiter la quantité de déchets collectés en ordures ménagères résiduelles tout en permettant à chacun de produire un terreau de qualité.

En 2007, après trois années de distribution, l'objectif de 10 % des foyers équipés avait été atteint.

Mais le SIEEOM a souhaité poursuivre cette opération sur un nouveau programme de 3 ans (2008-2010) avec de nouveaux objectifs ambitieux :

- ✓ Atteindre 15 % de foyers équipés fin 2010
- ✓ Stabiliser l'augmentation des ordures ménagères résiduelles
- ✓ Diminuer les dépôts de déchets verts dans les bacs
- ✓ Limiter les apports de déchets verts en déchèterie

En 2009, le SIEEOM a réalisé une enquête auprès des personnes équipées pour savoir si le composteur était utilisé, s'il donnait satisfaction, si les personnes pratiquaient déjà le compostage auparavant, ... Cette enquête a permis de démontrer l'intérêt de cette démarche avec plus de 90 % des personnes interrogées qui pratiquaient toujours le compostage, un poids de déchets détournés estimé à 130 tonnes en 2008 et un retour sur investissement très court sur ce matériel (5 mois). Cette enquête a aussi redynamisé la distribution de composteurs.

En 2010, le SIEEOM a envisagé un nouveau mode de déploiement du compostage individuel en testant sur une commune, Montastruc, la distribution gratuite d'un composteur par foyer suite à une rencontre et un mini-diagnostic « déchets ». Cette démarche évaluée en 2011, a permis d'atteindre des proportions de personnes qui compostent supérieure à 80 % des foyers sur la commune de Montastruc.

Suite aux résultats de cette expérimentation, le comité syndical a décidé d'étendre cette opération commune par commune en s'appliquant à rencontrer chaque foyer avant de leur remettre éventuellement un composteur. Ainsi en 2012, près de 100 nouveaux foyers ont ainsi été équipés sur les communes de Puycornet et Piquecos, plus de 120 foyers nouveaux foyers équipés sur la commune de L'Honor de Cos en 2013 et 70 foyers sur la commune de Lauzerte en 2014.

Fort de ce constat, le SIEEOM a décidé de lancer une nouvelle campagne ambitieuse sur 4 ans (2014 – 2018) en partenariat avec l'ADEME. L'objectif sur cette période est de distribuer 1 000 composteurs supplémentaires et de couvrir ainsi la quasi-totalité du territoire.

En 2015, l'opération a concerné la commune la plus importante de la collectivité : Lafrançaise, et en 2016 la commune de Bourg de Visa. En 2017 la distribution gratuite a été organisée sur les 4 nouvelles communes adhérentes, ce qui a permis d'équiper très rapidement 300 foyers supplémentaires.

En 2020 cette distribution a été réalisée sur la commune de Durfort Lacapelette ce qui a permis d'équiper plus de 60 foyers supplémentaires sur la commune.

Ces distributions de composteurs réalisées depuis plus de 15 ans, ont été analysées dans le cadre de l'étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets lancée en 2020 qui a permis de déterminer le schéma de gestion des biodéchets mis en œuvre en 2023. Cette étude valide que le recours au compostage individuel est une des pistes majeures pour traiter les déchets alimentaires. Sur notre territoire, ce schéma prévoit que le traitement des biodéchets sera réalisé par compostage individuel pour 80 % des foyers. Le Comité Syndical a ainsi décidé d'instaurer la gratuité de cet équipement à compter du 1^{er} janvier 2023 (voir III.4 Filières Déchets alimentaires).

8. Fourniture de collecteurs et de sacs Gestes Propres

Depuis 2002, le SIEEOM participe à la fourniture de sacs « Gestes Propres » adaptés aux sites touristiques pour les communes qui le souhaitent. En 2023, le SIEEOM est équipé de 32 collecteurs Vacances Propres. Dans le cadre de l'Appel à Projet CITEO « Collecte Hors Foyers », la collectivité envisagera de travailler en 2024 avec les communes pour mettre en place de nouvelles corbeilles de tri dans les lieux publics.

9. Collecte des déchets d'activités de soins piquants des personnes en automédication

Depuis le printemps 2005, le SIEEOM organise la collecte des déchets d'activités de soins piquants des personnes en automédication. L'objectif est de permettre aux habitants du SIEEOM du Sud-Quercy qui utilisent à titre personnel des seringues ou autres objets piquants d'activités de soins, de faire traiter ces déchets par une filière adaptée. Ce besoin concerne essentiellement des personnes insulinodépendantes. Il ne s'agit en aucun cas de récupérer des déchets d'activités de soins de professionnels (médecins, infirmières, vétérinaires, dentistes, ...). Ils doivent organiser eux-mêmes cette récupération. Cette collecte permet de trouver moins de seringues dans les poubelles traditionnelles (ordures ménagères et tri sélectif).

Le principe de cette opération est de mettre à disposition des personnes concernées des boîtes spécifiques en pharmacie et de leur permettre de les déposer en déchèterie quand celles-ci sont pleines. Cette opération est menée en partenariat avec les 4 pharmacies du territoire.

Après un temps de mise en place assez long et en tenant compte du temps de remplissage des boîtes, la collecte a réellement démarré fin 2006. Ainsi, dès 2007 la collecte a plus que doublé par rapport à 2006. De 2008 à 2010 les quantités ont continué d'augmenter notamment avec l'intégration à cette collecte spécifique des usagers de la pharmacie de Bourg de Visa à partir de 2010. Cette évolution démontre l'appropriation de cette collecte spécifique par les personnes concernées et son utilité.

A compter de 2014, cette opération qui était financée intégralement par la collectivité est désormais prise en charge par un nouvel éco-organisme DASTRI financé par les metteurs sur le marché de médicaments et de piquants. Il s'appuie sur les structures actuelles pour assurer la collecte c'est-à-dire les déchèteries et il fournit les boîtes à l'ensemble des pharmacies. L'ensemble de la filière est financé par cet éco-organisme. Désormais la plupart des pharmacies assurent aussi la reprise des boîtes pleines.

10. Collecte des textiles en point d'apport volontaire

Le SIEEOM collectait depuis 2005 les vêtements en bon état en déchèterie au profit de l'association Emmaüs. Tous les autres vêtements étaient jusqu'alors orientés vers la benne tout-venant. En parallèle la collectivité a constaté que de plus en plus de vêtements étaient déposés par les administrés dans les bacs de tri sélectif ou en ordures ménagères. Au niveau départemental, la filière de collecte des textiles était quasi inexistante suite au retrait des bornes de collecte au début des années 2000. Seules quelques associations caritatives faisaient cette collecte mais ne valorisaient que la « crème ».

Fort de cette réflexion et en tenant compte de l'éco-participation sur les vêtements et les évolutions de la valorisation des textiles, la collectivité a souhaité rassembler les autres collectivités et les associations du département pour trouver une solution cohérente pour mieux valoriser ce matériau.

Ainsi, le SIEEOM a expérimenté la collecte des textiles sur 4 communes à partir de novembre 2008 en partenariat avec l'entreprise d'insertion « Le Relais ».

Suite à cette expérimentation, cette entreprise a créé une plate-forme de collecte sur la commune de Lafrançaise puis a déployé en partenariat avec les collectivités plus de 100 bornes sur le département et se développe aussi sur les départements voisins du Lot et du Lot-et-Garonne. 11 personnes travaillent dans cette structure sur Lafrançaise en 2023.

En 2023, le territoire du SIEEOM du Sud-Quercy est doté de 21 bornes.

Commune	Lieu
Bourg de Visa	Village
Cazes-Mondenard	Village
Durfort Lacapelette	Place derrière Mairie
Labastide du Temple	Stade
Lafrançaise	Salle des fêtes
Lafrançaise	Ecole de "Lunel"
Lafrançaise	Carrefour
Lafrançaise	Collège
Lafrançaise	Déchèterie "ZA du Rival Haut"
Lafrançaise	Route de Molières
Lauzerte	Déchèterie "Auléry"
Lauzerte	Intermarché
Lauzerte	Collège
L'Honor de Cos	Cimetière Loubéjac
L'Honor de Cos	Salle des fêtes Léríbosc
Meauzac	Salle des fêtes
Piquecos	Village
Puycornet	Derrière salle des fêtes
Saint-Amans de Pellagal	Village
Touffailles	Village
Vazerac	Ecomarché

III.8.4. Bornes de collecte des textiles sur le territoire du SIEEOM du Sud-Quercy

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Poids collectés (T)	44	47	49	59	54	53	41	57	56	51

III.8.5. Textiles collectés sur le territoire du SIEEOM du Sud-Quercy

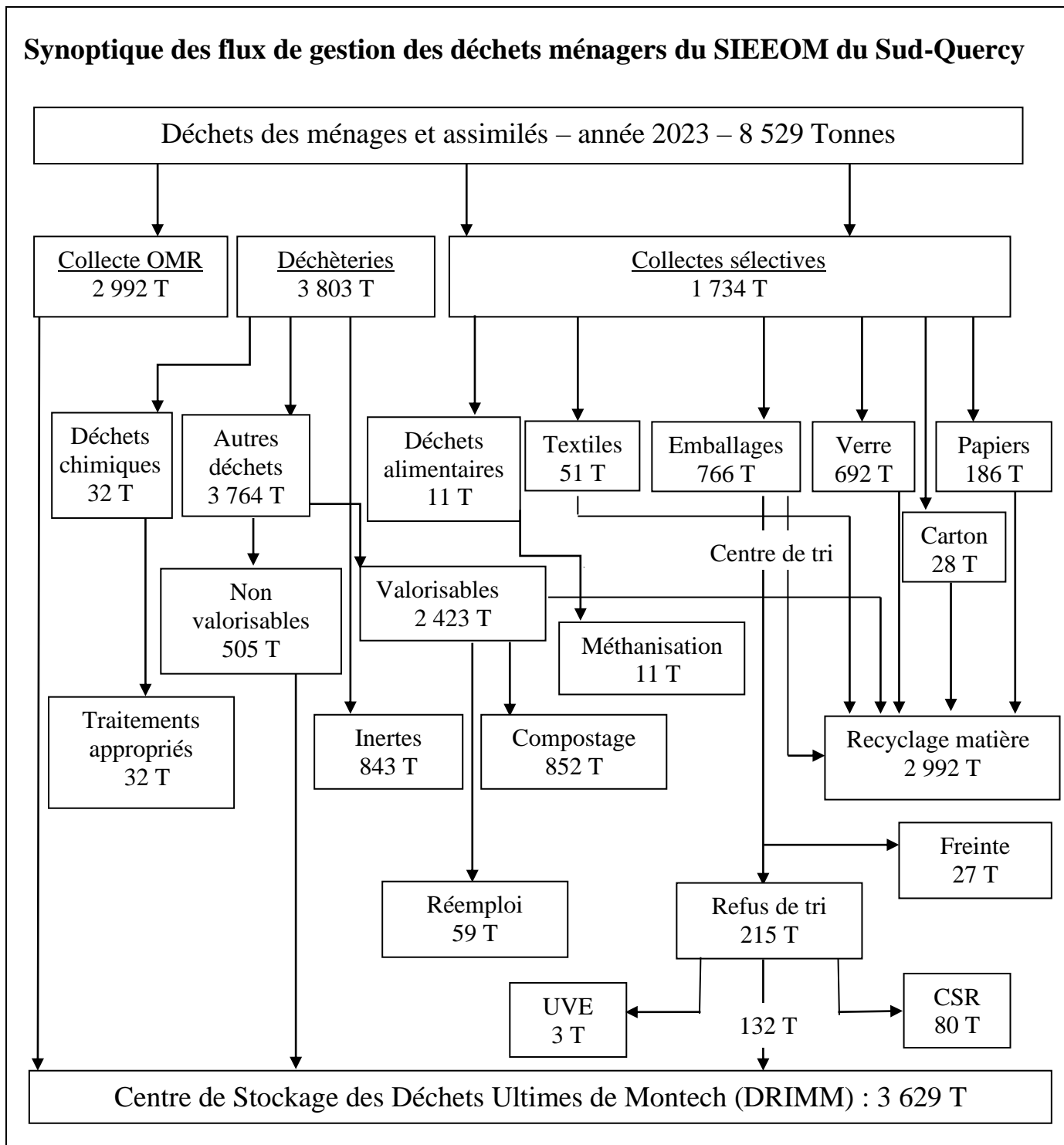
L'année 2010 est la première année de couverture totale du territoire par le dispositif de collecte des textiles. Depuis plusieurs années la collecte des textiles reste stable aux environs de 50 tonnes par an. Il faut aussi noter que l'association IDDEES qui gère les ressourceries de Lafrançaise et Lauzerte réemploie un volume important de textiles qui est compris dans les quantités évitées (voir Chapitre III.5. Filière ressourcerie).

III.9. Bilan organisation du service public

DONNEES-CLEFS :

- 8 529 tonnes de déchets collectées en 2023 (- 2 %),
- 52 % des déchets collectés sont valorisés hors inertes (réemploi, recyclage, compostage, ...),
- 448 kg de déchets par habitant par an produit (hors inertes),
- Depuis 2021, le flux le plus important est la collecte en déchèterie.

Synoptique des flux de gestion des déchets ménagers du SIEEOM du Sud-Quercy



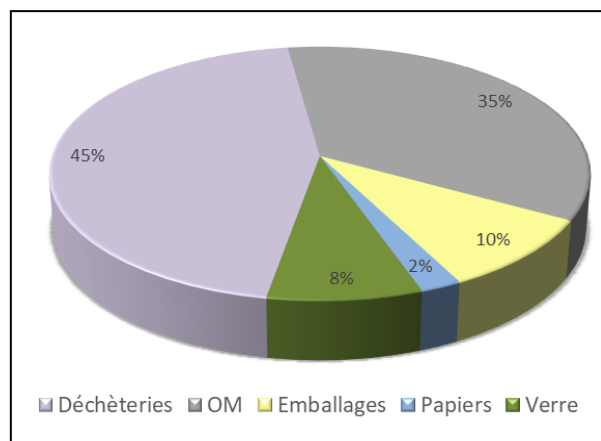
III.9.1. Synoptique des flux de gestion des déchets ménagers du SIEEOM du Sud-Quercy en 2023

Type déchets	OM résiduelles	Verre	Papiers	Textiles	Emballages	Déchets alimentaires	Déchèteries	Total	Variation 2023/2022 par habitant
Nature traitement	Stockage	Recyclage	Recyclage	Recyclage/ Réutilisation	Recyclage / valo. energ.	Méthanisation	Recyclage Compostage Stockage	-	
Tonnages collectés	2 992	692	186	51	794	11	3 803	8 529	- 2 %
Déchets inertes	0	0	0	0	0	0	843	843	+ 3 %
Tonnages collectés hors inertes	2 992	692	186	51	794	11	2960	7 686	- 2 %
Tonnages enfouis ou non valorisés	2 992	0	0	0	132	0	505	3 629	- 12 %
Tonnages valorisés	0	692	186	51	635	11	2 455	4 030	+ 10 %
Freinte	0	0	0	0	27	0	0	27	- 4 %
Part valorisée/total (%) (hors inertes)	0 %	100 %	100 %	100%	80 %	100 %	83 %	52 %	+ 12 %

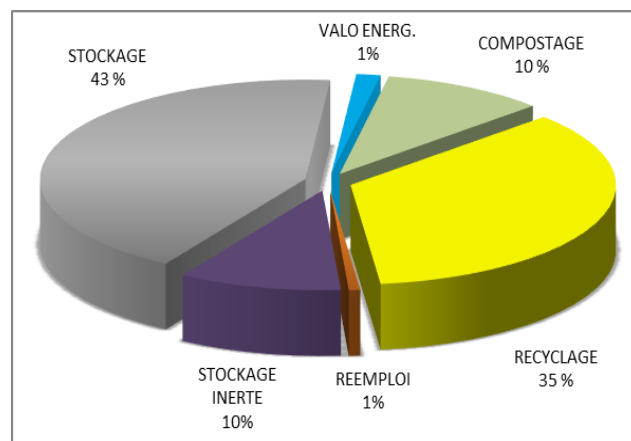
III.9.2. Répartition des modes de collecte des déchets du SIEEOM du Sud-Quercy en 2023 (en tonnes)

kg/hab/an	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne Occitanie (Kg/hab/an) Source ADEME 2019
Quantité ordures ménagères : OMR + emballages, papier, déchets alimentaires	307	296	295	298	285	272	355
Quantité déchèteries + textiles	174	190	192	235	222	225	254
<i>dont inertes</i>	38	41	39	45	48	49	68
TOTAL (hors inertes)	443	445	448	488	459	448	541

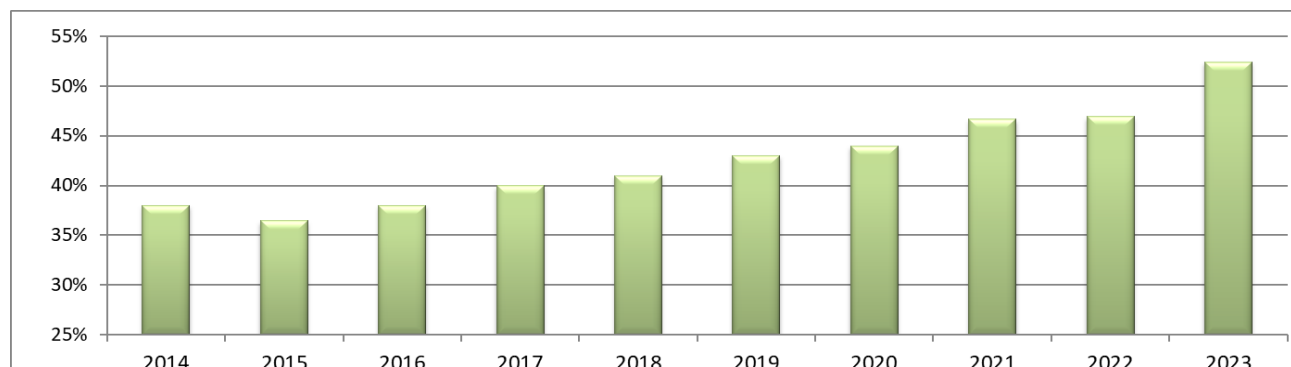
III.9.3. Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés hors inertes par le SIEEOM (kg/habitant/an)



III.9.4. Part de chaque flux de déchets



III.9.5. Répartition entre les modes de traitement



III.9.6. Evolution du taux de valorisation hors inertes

Commentaires :

La quantité totale de déchets collectée baisse de nouveau en 2023 de 2 % à 448 kg par habitant (hors inertes). Depuis 2021, le principal flux de collecte est la « déchèterie ». Ceci exprime un certain niveau de maturité du modèle de collecte des déchets sur le territoire.

Pour la première année, plus de la moitié des déchets collectés est désormais valorisée. Le taux de valorisation passe ainsi de 47 % à 52 % en 1 an ! Et ceci grâce à la baisse globale des déchets collectés, à la baisse des déchets non valorisés, à la hausse des déchets valorisés et à la valorisation d'une part des refus de tri en CSR et UVE.

IV. Les prestataires

Introduction :

Le SIEEOM gère en régie directe toutes ses compétences sur les communes adhérentes du SIEEOM avant 2017. Les collectes des 4 nouvelles communes adhérentes au 1^{er} janvier 2017 ont été entièrement reprises en régie au 1^{er} janvier 2019.

Depuis mai 2017, la collectivité a repris en régie la collecte du verre et des papiers et le transport des bennes issus des déchèteries.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables est une compétence du Syndicat Départemental des Déchets qui lui-même fait appel à un prestataire, la société DRIMM.

Prestation	Collecte-Transport	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	SIEEOM	DRIMM*
Emballages recyclables	SIEEOM	DRIMM*
Verre	SIEEOM	VOA-Verrerie d'Albi
Papiers	SIEEOM	DRIMM
Exploitation des déchèteries	SIEEOM	Divers prestataires

* Compétences du Syndicat Départemental des Déchets

IV.1 Modalités d'exploitation du service public de collecte et de traitement du SIEEOM du Sud-Quercy

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations (€ TTC)	Evolution 2023/2022
Syndicat Départemental des déchets	Traitement des OMR et des emballages recyclables – Accès à la déchèterie de Molières	Transfert de compétence - prestation		642 273 €	0 %
CARREFOUR CONTACT	Fourniture carburant	MP 1 an	31/12/2023	161 141 €	- 9 %
DRIMM	Stockage des déchets ultimes et tri des emballages recyclables issus des déchèteries	MP 3 ans	28/02/2025	82 454 €	- 14 %
BELGUIRAL	Entretien des véhicules lourds	MP 1 an	31/12/2023	55 906 €	Nouveau
CASTEL PNEU	Fourniture et pose pneus	MP 1 an	31/12/2023	43 708 €	+ 52 %
APAG Environnement	Traitement déchets verts et bois, Location bac déchets alimentaires	MP 3 ans	28/02/2025	38 140 €	- 11 %
GROUPAMA	Assurances	MP 1 an	31/12/2023	24 941 €	- 9 %
SHYDROMAT	Entretien équipements embarqués	MP 1 an	31/12/2023	16 822 €	+ 131 %
EOVAL	Traitement déchets chimiques	MP 3 ans	28/02/2025	15 900 €	+ 33 %
LETT	Entretien des véhicules lourds	MP 1 an	31/12/2023	14 672 €	+ 25 %
IDDEES	Entretien espaces verts, ménages, détournement déchets, collectes à domicile	MP 3 ans	31/12/2024	14 223 €	+ 5 %
EDF	Fourniture électricité	MP 1 an	31/12/2023	14 104 €	- 9 %
FAURIE	Entretien des véhicules lourds	MP 1 an	31/12/2023	13 162 €	- 65 %

IV.2. Principales prestations rémunérées par le SIEEOM du Sud-Quercy en 2023

Commentaires :

Malgré la hausse de la TGAP et donc du prix à la tonne des ordures ménagères, la forte baisse des quantités d'ordures ménagères a permis de maintenir le montant de la participation au Syndicat Départemental de traitement des Déchets.

Les dépenses de carburant baissent de 9 % grâce à une légère baisse du prix moyen à la pompe mais surtout à une nouvelle baisse de 6 % de la consommation obtenue grâce aux réorganisations et optimisations des tournées de collecte.

En déchèterie, malgré la hausse du prix à la tonne des encombrants, on observe une baisse notable du montant versée à la DRIMM pour les traiter grâce à une baisse de 30 % des quantités.

Les dépenses d'entretien des véhicules sont globalement en hausse. Le SIEEOM a diversifié ses prestataires dans ce domaine à partir de fin 2022.

V. Le coût du service public

DONNEES-CLEFS :

- Principaux investissements en 2023 : des colonnes aériennes et semi-enterrées, des bacs, des composteurs, une remorque de camion et des abri-bacs pour la collecte des biodéchets,
- Coût total du service déchets 2023 : 2 008 784 € soit 117 € par habitant dont 58 € pour les OMR, 30 € pour les déchèteries, 25 € pour les emballages, 4 € pour le verre et les papiers,
- Produits : 79 % des recettes sont issues des contributions et 21 % d'autres produits.
- Les collectivités adhérentes qui prélèvent la TEOM contribuent à hauteur de 118 € par habitant.

Introduction :

Nature de l'investissement	Montant
Colonnes aériennes : OMR, Emballages, Verre, Papiers, Carton	148 608 €
Bacs de collecte : OMR, Emballages	58 725 €
Composteurs individuels	48 610 €
Colonnes semi-enterrées : OMR, Emballages, Verre, Papiers, Carton	30 750 €
Remorque de camion	30 000 €
Abri bacs déchets alimentaires	29 004 €

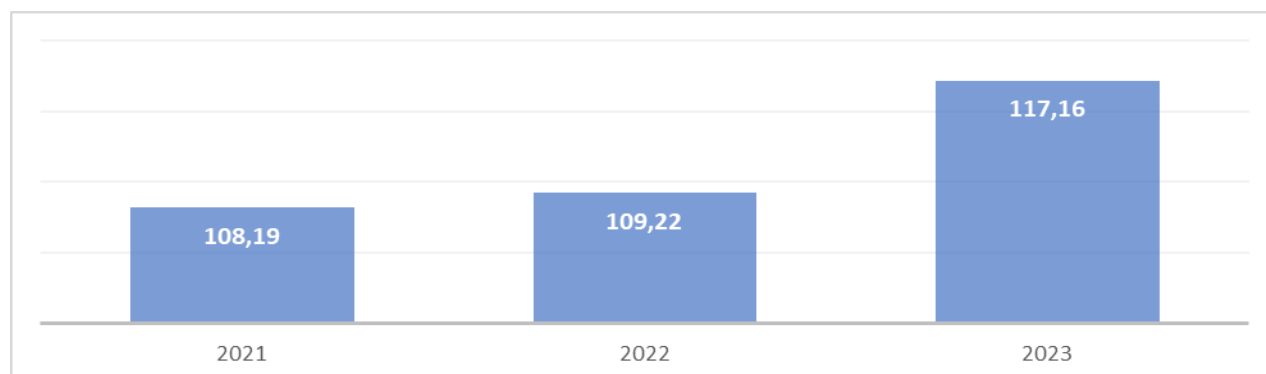
V.1. Principaux investissements en 2023 (€ TTC)

Commentaires :

De nouveau, les principaux investissements sont liés au déploiement de la collecte en point d'apport volontaire : colonnes et compacteur embarqué. La collectivité a équipé la déchèterie de Barry D'Islemade d'un outil de compactage qui permet d'optimiser le remplissage des bennes. Des travaux de restauration de l'accès au bas de quai de la déchèterie de Lafrançaise ont aussi été nécessaires.

FLUX	OMR	Déch. Alim	Verre	Emballages	Papiers	Déchèteries	TOTAL
Coûts annuels							
Coût aidé TTC	991 103 €	15 071 €	49 145 €	425 287 €	13 494 €	514 685 €	2 008 784 €
Part de chaque flux	49 %	1 %	2 %	21 %	1 %	26 %	100 %
Evol.2023/2022	+ 2 %	Sans objet	+ 29 %	+ 23 %	Non significatif	0 %	+ 8 %
Coûts / habitant							
Coût aidé TTC	58 €	25 €	3 €	25 €	1 €	30 €	117 €
Evol.2023/2022	+ 2 %	Sans objet	+ 29 %	+ 23 %	Non significatif	0 %	+ 7 %
Coûts / tonne							
Coût aidé TTC	330 €	1 322 €	71 €	536 €	73 €	171 €	261 €
Evol.2023/2022	+ 9 %	Sans objet	+ 34 %	+ 12 %	Non significatif	- 2 %	+ 10 %

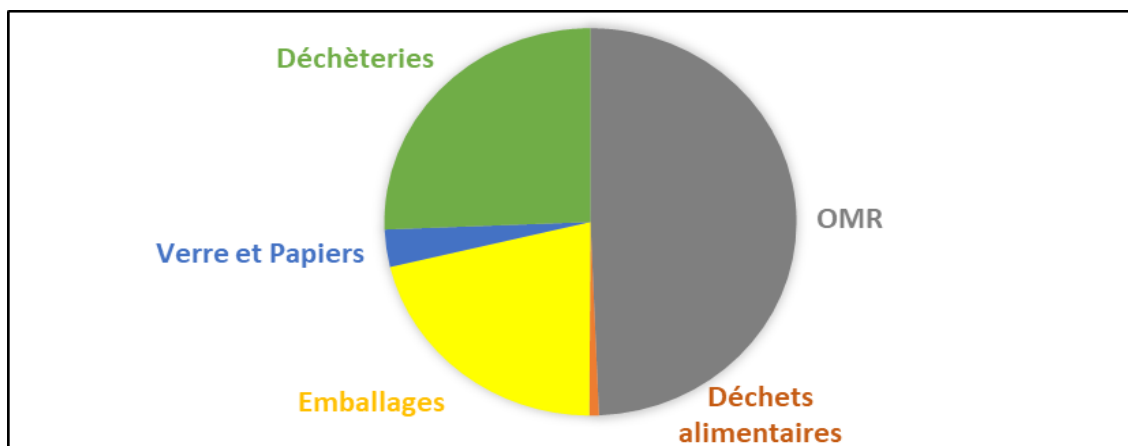
V.2. Dépenses de fonctionnement du service public d'élimination des déchets en 2023 (méthode Comptacoût)



V.3. Evolution sur 3 ans du coût du service global de gestion des déchets/hab. (Coût aidé TTC - Méthode Comptacoût)

Commentaires :

Globalement, le coût à la charge de la collectivité est de 117 € par habitant. Il augmente de 8 € en 2023 après être resté assez stable entre 2021 et 2022. Cette hausse est essentiellement due aux coûts des recyclables (emballages, verre et papiers) qui augmentent fortement. Ceci s'explique à la fois par une hausse du coût de tri et une baisse significative des prix de reprise des matériaux sans compensation de la part de CITEO. En ce qui concerne les OMR, malgré la hausse des coûts de traitement, la baisse des quantités collectées permet de limiter la hausse. Le coût des déchèteries reste stable grâce à la mise en œuvre de nouvelles filières « Responsabilités Elargies des Producteurs » et à la forte baisse des encombrants. Enfin, la collecte des déchets alimentaires apparait en 2023 mais est assez marginale.



V.4. Répartition du coût par habitant en 2023

Commentaires :

Le coût des ordures ménagères représente la moitié du coût global du service, les déchèteries plus d'un quart et les collectes des emballages, le verre et les papiers un autre quart. Le flux déchèteries est deux fois moins coûteux que les ordures ménagères résiduelles alors qu'il est désormais le flux le plus important. Avec la hausse programmée de la TGAP au moins jusqu'en 2025, la part des ordures ménagères résiduelles dans le coût total devrait augmenter dans les années à venir. Par conséquent, limiter les OMR est un enjeu majeur pour maîtriser le coût des déchets.

Coût aidé TTC	2 008 784 €	117 € TTC/hab.
Contributions	2 062 068 €	120 € TTC/hab.
Taux de couverture	103 %	
Surfinancement	53 284 €	

V.5. Coût et financement du service public (Méthode Comptacoût)

Commentaires :

Le coût du service a été en totalité couvert par les contributions en 2023. Le taux de couverture est de 103 %.

	Charges en k€ HT	%	Référentiel national 2019
Structure	147 k€	6%	7%
Communication	62 k€	3%	1%
Prévention	86 k€	4%	1%
Précollecte	223 k€	9%	5%
Collecte	925 k€	38%	37%
Transfert/transport	190 k€	8%	8%
Traitement	781 k€	32%	40%
Total charges matrice en k€HT	2 414 k€	100%	100%

V.6. Structure du coût par poste de charges (Méthode Comptacoût)

Commentaires :

Les charges de la collectivité sont réparties de façon assez proche de la moyenne nationale des collectivités. Toutefois la collectivité investit plus dans la communication et la prévention ce qui permet notamment d'avoir une part « Traitement » plus basse que dans le référentiel national. Dans les années à venir, ce poste « Traitement » va prendre une part de plus en plus importante et devenir probablement le premier poste de charges.

	Produits en €	%	Référentiel national 2019
Produits industriels	119 k€	24%	29%
Prestations à des tiers	0 k€	0%	3%
Autres produits	13 k€	3%	2%
Soutiens	255 k€	51%	55%
Aides	112 k€	22%	10%
Total produits matrice en €	499 k€	100%	100%
Taux de couverture des charges par les produits	21%		21%

V.7. Structure du coût par poste de produits (Méthode Comptacoût)

Commentaires :

Les produits industriels ont baissé de 80 000 € en 2023 suite à la chute des prix de reprise des matériaux. Les soutiens des éco-organismes notamment CITEO, sont stables. Ils représentent plus de la moitié de ces produits mais ne compensent pas la chute des produits industriels. Le total de ces produits représente 21 % des recettes. La part de ces produits dans les recettes totales a baissé de 3 points par rapport à 2022.

L'impôt (la participation des communautés de communes) doit par conséquent financer 79 % du coût du service.

Année	2023			2022		
	En €	en €/hab	%/total	en €	En €/hab	Evolution 2023/2022
Contributions						
Collectivités adhérentes	2 018 k€	118 €	98 %	1 939 k€	113 €	+ 4 %
Facturation à l'utilisateur	4 k€	0 €	0 %	4 k€	0 €	+ 8 %
Redevance spéciale	39 k€	2 €	2 %	32 k€	2 €	+ 22 %
Total Contributions	2 062 k€	120 €	100 %	1 975 k€	116 €	+ 4 %

V.8. Contributions

Commentaires :

La contribution des collectivités adhérentes par habitant s'établit à 118 € en 2023. Elle évolue de 4 % entre 2022 et 2023. Cette augmentation a été nécessaire pour faire face au coût croissant de la gestion des déchets et principalement du traitement et pour compenser la baisse des recettes de vente de matériaux. Courant 2022, le tarif de la Redevance Spéciale a été mis à jour pour la 1^{ère} fois depuis 2007. Ceci a permis de nouvelles recettes.

Il faut noter que les communautés de communes membres du SIEEOM du Sud-Quercy n'ont pas un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) identique. Le SIEEOM appelle une participation par habitant DGF identique pour chacune.

VI. Les mesures de réduction et de prévention

DONNEES-CLEFS :

- Les ressourceries IDDEES à Lafrançaise et Lauzerte : 59 tonnes d'objets réemployés,
- Plus de 3 000 foyers équipés d'un composteur fin 2023 soit 1/3 des foyers,
- Déploiement de sites de compostage partagés et autonomes,
- Broyeur à branches : prestation de broyage à domicile et location aux mairies,
- Tri dans les cimetières,
- Vidéos de promotion des opérations vertueuses de réduction des déchets.

Les ressourceries de Lafrançaise et Lauzerte : 59 tonnes détournées, un message « consommer différemment », du réemploi de matériaux, ...

Depuis 2018, le SIEEOM dispose de deux ressourceries sur les sites de Lafrançaise et de Lauzerte, gérées par l'association IDDEES. Elles jouent un rôle moteur dans le détournement et la réutilisation d'objets destinés aux déchèteries (voir détails page 28). Elles permettent par leurs actions de proposer aux habitants un autre mode de consommation plus responsable que le « tout jeter ».



VI.1. La recyclerie de Lafrançaise

Embauche d'une chargée de mission « Tri des biodéchets » :

Afin de mettre en œuvre l'appel à projet « Biodéchets » soutenu par l'ADEME et la Région Occitanie en 2022, la collectivité a recruté pour une durée de 3 ans une Chargée de mission « Tri des biodéchets ». Elle a pour missions principales la généralisation du tri des déchets alimentaires et la réduction des déchets verts en déchèterie. L'année 2023 est marquée par le lancement du tri des déchets alimentaires en grande partie réalisé à domicile grâce à la distribution massive mais accompagnée des composteurs.

Le compostage : Plus de 3 000 foyers équipés en 2023

Depuis 2023, les kits de compostage sont systématiquement distribués gratuitement afin de répondre aux objectifs de valorisation des biodéchets.

Parallèlement, plusieurs expériences de compostage autonomes ont été mises en place notamment dans les écoles, les campings et chez plusieurs professionnels volontaires (restaurants, gîtes, ...). Le SIEEOM apporte également son soutien matériel à l'Association Des Rainettes porteuse de projets de compostage sur Lauzerte (composteur partagé, marché gourmand zéro déchet).

Plusieurs sites de compostage partagé ont été mis en place sur la collectivité (voir chapitre III.4.).

Suivi du tri des déchets dans les cimetières :

Le SIEEOM continue d'accompagner les communes dans la mise en place et le suivi du tri des déchets dans les cimetières en leur fournissant notamment une signalétique de tri « Eco'cimetière » et des bacs de précollecte. Depuis 2022, le SIEEOM ne collecte plus de cimetières en mélange avec les ordures ménagères. Ces flux représentent une quantité importante d'économie (plus de 50 tonnes par an). Les usagers des cimetières peuvent ainsi trier les « VEGETAUX », les « GRAVATS », le « REEMPLOI » et les déchets « AUTRES ».

Le broyage de branches : un service apprécié

Le SIEEOM propose depuis 2021, une prestation de broyage à domicile pour les branches de taille ou d'élagage des particuliers. Les collectivités peuvent également louer le broyeur à la journée ou à la demi-journée. Le SIEEOM souhaite ainsi proposer une solution alternative à la déchèterie et transformer les « déchets verts » en ressources naturelles pour les jardins privés et les espaces verts publics (en paillage ou en compostage).

En 2023, 81 broyages ont été réalisés chez les administrés et les collectivités ont loué le broyeur pendant douze jours. Au total, c'est près de 1 800 m³ de déchets verts qui ont été détournés des bennes en déchèterie.

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) :

Porté par le Syndicat Départemental des Déchets 82, ce programme consiste en la mise en œuvre par les acteurs du territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Le SIEEOM et plusieurs publics relais de son territoire (Pays Lafrançaisain en Transition, les Rainettes de Lauzerte, ...) ont activement participé à l'élaboration du programme à travers de nombreuses réunions, commissions ou ateliers de travail.

Lors du MODECOM réalisé fin 2022, l'analyse de plusieurs échantillons de poubelles d'ordures ménagères du SIEEOM ont permis de constater que 80 % de notre poubelle actuelle devrait être valorisée dans une autre filière (compostage, bac jaune, déchèterie, colonne à verre ou borne textiles).

Communication avec les usagers sur la réduction des déchets :

Projets 2023 sur cette thématique :

- Don pour les lotos :

Le SIEEOM avait l'habitude de fournir un composteur pour les lotos. Suite à la mise en place la gratuité pour les particuliers, le syndicat propose maintenant un lot pour sensibiliser au « zéro déchet » comprenant un livre, un savon solide, des pailles en inox et des emballages alimentaires réutilisables. Les produits viennent de l'épicerie Le Temps du Vrac à Lafrançaise.



VI.2. Le lot « Zéro déchet » fournit par le SIEEOM aux lotos

- Interventions scolaires :

Les élèves de 5 écoles et d'un centre de loisirs ont participé à l'action proposée dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2023 « Défi goûter sans emballage ». Chaque établissement a reçu comme « récompense » le livre Les Z'enfants presque zéro déchet dans le cadre d'un goûter sans emballage fourni par le SIEEOM. Des jus de fruits locaux ont été servis dans les éco-cup du syndicat ; les biscuits ont été achetés à l'épicerie Le Temps du Vrac à Lafrançaise.



V.3. Remise du livre aux éco délégués de l'école de Lunel le 19 décembre 2023

Le SIEEOM a proposé aux écoles du territoire un nouveau programme d'animations scolaires organisé autour de la règle des 5 R qui s'applique à la réduction des déchets. Il s'agit tout simplement de : Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre.

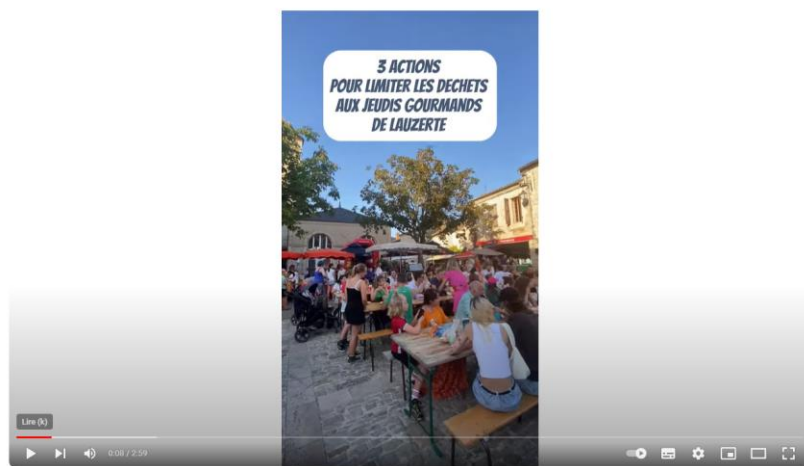
Au total 35 classes de 9 écoles différentes, ainsi que 2 centres de loisirs, ont bénéficié d'interventions des animateurs du syndicat. Plus de 900 sensibilisations ont été réalisées ; à noter en particulier l'animation « Je composte » qui a été l'animation la plus plébiscitée avec plus de 350 élèves sensibilisés (installation de composteur, récolte de compost, observation de la faune du compost...).

- Stand SIEEOM sur manifestation :

Le SIEEOM est sollicité sur différents types d'événements tels que Place aux fleurs à Lauzerte, la Fête de l'Arbre à Lafrançaise, Naturalies à Labastide du Temple, Festi bio à Lafrançaise... pour tenir un stand d'information et de sensibilisation : tri, compostage, zéro déchet...

- Une vidéo de promotion du marché gourmand « presque 0 déchet » proposé par la mairie de Lauzerte durant l'été a été réalisée :

Réunissant chaque jeudi soir plus de 1 000 visiteurs, l'organisation mise en place par la mairie et l'association locale Les Rainettes des Prés permet de limiter la production de déchets à seulement 3 kg d'ordures ménagères. En effet, tous les restes d'assiettes sont triés et en moyenne 40 à 50 kg de déchets compostables rejoignent le composteur partagé de la commune après les marchés. C'est un exemple que nous souhaitons valoriser auprès d'autres communes.



EPISODE 1 : Mon marché gourmand presque zéro déchet, l'exemple des jeudis gourmands de Lauzerte

SIEEOM SUD QUERCY S'abonner

0 Partager Télécharger Clip ...

V.4. Vidéo de promotion de la démarche « presque 0 déchet » du marché gourmand de Lauzerte

VII. Emploi et conditions de travail

DONNEES-CLEFS :

- 15 agents dont 12 agents des services techniques, 1 directeur, 1 chargé de communication et 1 chargé de mission « prévention »,
- 18,5 jours de formation pour 7 agents différents de la collectivité, nécessaires aux évolutions des services,
- Faible taux d'absentéisme : 1,8 %,
- Deux accidents de travail avec arrêt.

Introduction :

Depuis 2001, l'objectif est de mieux tenir compte des personnes qui font vivre le service et de leur permettre d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Pour cela le matériel roulant a été mis aux normes et renouvelé régulièrement notamment pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte.

Depuis 2003, les vêtements de travail sont lavés et renouvelés régulièrement par un prestataire.

L'année 2005 marque l'adhésion de la collectivité au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui permet aux agents de bénéficier d'aides diverses.

En 2009, le SIEEOM a réalisé un premier Document Unique sur l'hygiène et la sécurité au travail qui a été remis à jour en 2014.

La collectivité a mis en place le Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} janvier 2013.

Depuis 2013, la collectivité participe au financement du contrat de protection sociale pour le risque « Maintien de salaire » et depuis 2021 au financement du contrat de protection sociale pour le risque « Santé » sous condition que la mutuelle soit labellisée.

Des travaux de rénovation des ateliers ont été réalisés en 2015 et 2016. Ils intègrent notamment de nouveaux vestiaires, une salle de repos et un bureau pour le chef d'équipe.

Depuis 2018, le SIEEOM du Sud-Quercy reprend en régie de plus en plus de services comme les collectes du verre et des papiers, et le transport des bennes issues des déchèteries. En 2019 cette volonté est complétée par la reprise en régie des collectes d'ordures ménagères et des emballages recyclables sur les 4 communes du secteur Sud (Meauzac, Barry d'Islemade, Les Barthes, et Labastide du Temple). Il développe aussi la collecte mécanisée avec un camion-grue qui demande de nouvelles compétences.

Emplois 2023	EFFECTIFS				STATUT			AGE			SEXE	
	Effectif 2023	Effectif 2022	Effectif 2021	Variation 2023/2022	FPT*	Contractuel	Emploi aidé	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	M	F
TOTAL Emplois	15,00	14,66	13,88	+ 2 %	12,83	1,17	1,00	1,00	7,17	6,83	14,00	1,00
Collecte OM	4,00	4,46	4,19	- 3 %	10,83	1,17	0,00	1,00	5,17	5,83	4,00	0,00
Collecte TS	3,51	3,73	3,92								3,51	0,00
Collecte verre et papiers	0,87	0,71	0,68								0,87	0,00
Collecte déchets alimentaires	0,20										0,20	0,00
Déchèteries	3,42	3,43	3,08								3,42	0,00
Prévention	1,00	0,33	0,00	Nouveau	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
Communication	1,00	1,00	1,00	0 %	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Encadrement / Administratif	1,00	1,00	1,00	0 %	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00

* Fonction Publique Territoriale

VII.1. Caractéristiques du personnel concourant au service public délivré par le SIEEOM du Sud-Quercy

Commentaires :

Suite à la mécanisation du service de collecte et après plusieurs années de diminution du personnel des services techniques, l'objectif est désormais de maintenir les effectifs pour assurer un service de qualité et pour développer de nouvelles filières. Un poste de chargée de mission a été créé en septembre 2022 pour mettre en œuvre le schéma de tri des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2023. Dans le cadre de ce schéma la collectivité réalise désormais une collecte hebdomadaire de déchets alimentaires (voir chapitre III.4.)

Courant 2023, les fréquences de collecte des ordures ménagères et des emballages sur le secteur en porte-à-porte ont baissé de une collecte hebdomadaire à une collecte bimensuelle, ce qui entraîne une baisse progressive d'agents impliqués dans la collecte de ces déchets.

Les services techniques comptent 11 agents permanents et 1 agents contractuels. Le poste de chargée de mission « Biodéchets » est financé par l'ADEME pendant 3 ans.

86 % des agents ont un statut de la fonction publique territoriale.

La part des agents de moins de 45 ans progresse en 2023 car des agents plus jeunes intègrent progressivement les effectifs. Toutefois les effectifs restent assez âgés.

Type de formation	Agents formés	Nombre de jours par agent	Nombre de jours
CACES R489 Catégorie 3 Recyclage – Chariot de manutention	1	2	2
Réception et identification des déchets diffus spécifiques des ménages dans une déchèterie "Maîtrise des consignes"	2	0,5	1
Réception et identification des déchets diffus spécifiques des ménages dans une déchèterie "Perfectionnement encadrement"	3	0,5	1,5
Maître composteur et formations associées	1	9	9
Atelier 2Tonnes	2	0,5	1
Compostage en établissement	1	1	1
Vers le futur label national "Anti-gaspillage alimentaire"	1	1	1
Comprendre et intégrer la sobriété dans les politiques territoriales	1	2	2
TOTAL	7		18,5

VII.2. Formations réalisées en 2023

Commentaires :

Cette année seule la moitié des agents a suivi au minimum une formation dans l'année. Les années précédentes la plupart des agents ont suivi au moins une formation.

Les formations visent principalement les objectifs suivants :

- assurer la sécurité des agents,
- améliorer l'adaptation des agents à leur poste de travail et leurs performances,
- accompagner les évolutions du mode de collecte et la mise en place de nouveaux services,
- respecter les contraintes réglementaires en suivant les formations obligatoires,
- préparer les évolutions de carrière et leur retraite.

En 2023, les thématiques des formations ont traité principalement de la gestion à la source des biodéchets et de la sobriété.

Absentéisme	TOTAL 2023 en jrs	TOTAL 2022 en jrs	TOTAL 2021 en jrs	TOTAL 2020 en jrs	TOTAL 2019 en jrs
Arrêts maladie	75	153	131	40	69
Arrêts longue maladie	0	0	63	366	413
Arrêt suite accident de travail	22	205	0	6	0
Grève	0	0	0	0	0
Total jours (y compris week-end et jours fériés)	97	358	194	412	482
Nombre de Collaborateurs	15,00	14,66	13,88	14,88	15,66
Taux d'absentéisme *	1,8 %	6,7 %	3,8 %	7,6 %	8,4 %

*nombre de jours d'absence sur nombre de jours de l'année (365 jours)

VII.3. Absentéisme

Accidents de travail	2023		2022		2021		2020		2019	
	Nbre Accidents	Jours Arrêts	Nbre Accidents	Jours Arrêts	Nbre Accidents	Jours Arrêts	Nbre Accidents	Jours Arrêts	Nbre Accidents	Jours Arrêts
Accidents sans arrêt	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Accidents avec arrêt	2	22	1	205	0	0	1	6	0	0
Total	2	22	1	205	0	0	1	6	1	0

VII.4. Accidents de travail

Commentaires :

En 2023, se sont produits deux accidents de travail avec arrêt. Ces deux accidents ont engendré des arrêts assez courts (4 jours chacun). Le taux d'absentéisme est très bas en 2023 à moins de 2 %. La collectivité fait évoluer ses métiers pour notamment éviter les accidents souvent liés à de la manutention en mécanisant au mieux la collecte et l'entretien.

Conclusion :

Les effectifs de la collectivité sont assez stables. Malgré tout, les métiers évoluent vers des missions plus techniques et spécialisées. La collecte des déchets alimentaires est apparue en 2023 et la collecte mécanisée devient très largement majoritaire par rapport à la collecte en benne à ordures ménagères. Désormais l'objectif de la collectivité est d'avoir une équipe stable et formée aux nouveaux métiers. Compte tenu de la taille de la collectivité, la polyvalence des agents reste nécessaire et permet une vision globale du service par l'ensemble de l'équipe.

Avec le recrutement d'une chargée de mission pour mettre en œuvre de tri des biodéchets et participer à l'animation de la prévention des déchets en 2022, la part des métiers techniques diminue au profit de métiers d'animation qui permettent de favoriser la réduction et le tri des déchets.

VIII. Communication et relation usagers

DONNEES-CLEFS :

- 24 animations scolaires, 6 visites pédagogiques,
- Réponses à 1600 appels téléphoniques,
- Accompagnement du passage en colonnes d'apport volontaire pour les emballages et les déchets non recyclables,
- Accompagnement pour la baisse de fréquence des collectes OMR et Emballages sur le secteur en porte-à-porte,
- Diagnostics et accompagnements de professionnels pour la gestion de leurs déchets,
- Mise à disposition de Totems de tri pour la gestion des déchets des manifestations locales,
- Distribution d'un sac tri réutilisable dans tous les foyers en PAV.

Introduction :

Depuis 2006, le rôle des Animateurs tri et des Guides composteur est de communiquer sur la collecte sélective, d'informer sur les déchèteries et de promouvoir la réduction des déchets. Pour créer cette dynamique de gestion durable, la communication met l'accent sur une collaboration de proximité avec tous les acteurs locaux (scolaires, administratifs, associatifs, professionnels, ...).

La communication du SIEEOM repose sur les actions et outils suivants :

- La communication orale avec les usagers via de l'information en porte à porte, des stands d'information lors de manifestation, des animations scolaires, des actions correctives, des formations, ...
- Des partenariats avec des publics relais tels que les Mairies, les Comités des fêtes, le secteur touristique, ...
- La réalisation et la diffusion de documents d'information écrits : mémo-tri, journal du tri, livret « Entretien son jardin au naturel », ...
- Les informations dans la presse et les journaux communaux,
- Les relations directes avec les usagers via les déchèteries,
- Les renseignements par téléphone,
- Le site Internet et réseaux sociaux,
- Des actions ciblées.

Actions de communication orale :

Cibles visées	Résultats	Actions de communication orales
ENFANTS :	280 élèves	22 animations scolaires et péri-scolaire sur le tri, le compostage et la réduction des déchets.
	4 visites pédagogiques	3 visites de la Déchèterie/Ressourcerie de Lauzerte, 1 visite du centre de tri à Montech.
USAGERS :	300 foyers	Information en porte à porte.
	250 personnes	Stand d'information grand public lors des Naturalies à Labastide du Temple, de la Journée de l'Arbre à Lauzerte, le Festi'Bio et le Repare Café à Lafrançaise et la fête du bien vivre à Loasis en Séoune à Montagudet.
PUBLICS RELAIS :		
➤ Collectivités	2 visites du centre de tri	Des élus et des agents techniques municipaux ont visité le centre de tri à Montech.
➤ Professionnels	30 Entreprises ou collectivités	Diagnostics et accompagnements à la gestion des déchets assimilés aux ordures ménagères (tri et compostage).

VIII.1. Actions de communications orales menées par le SIEEOM du Sud-Quercy en 2023

Commentaires :

En 2023, près de 300 enfants ont été sensibilisés à la réduction de nos déchets. Les 6^{ième} du Collège de Lauzerte ont notamment visité la déchèterie et la ressourcerie IDDEES. Ils ont également participé à des ateliers compostage proposés par les bénévoles de l'Association des Rainettes des prés. Le SIEEOM a été à la rencontre des usagers sur le terrain en porte à porte et sur plusieurs manifestations du territoire.

Les animateurs ont aussi rencontré de nombreux professionnels pour les accompagner vers une gestion plus durable de leurs déchets en leur proposant un diagnostic et un accompagnement pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères (tri et compostage). De même, une trentaine d'organisateur ont été accompagnés dans la gestion de leur manifestation locale.



VIII.2. Gouter « Zéro Déchet » à l'école de Lunel



VIII.3. Visite scolaire à la Déchèterie/Recyclerie de Lauzerte

Supports de communication écrite :

- Site Internet et réseaux sociaux,
- Journal du tri et du recyclage,
- Sacs de tri,
- Documents d'information spécifiques : Stand d'information « Ensemble réduisons tous nos déchets », livret Jardin au naturel, mémo tri, plaquette déchèterie, guide du compostage, autocollant « stop-pub »,
- Remplacement continu des autocollants usagés de consignes de tri sur les bacs,
- Articles dans différents journaux : La Dépêche, Bulletins municipaux, ...
- Panneaux d'information



VIII.4. Nouveau sac de tri pour les habitants en PAV



VIII.5. Totems de tri pour les manifestations locales

Commentaires :

Des outils de communication sont créés tout au long de l'année afin de s'adapter aux évolutions du services : consignes et Totems de tri pour les déchets des manifestations, nouveau sac de tri réutilisable pour les habitants en PAV, évolutions du tri des déchets en déchèterie, ...

Débutée en 2018, la mise en place progressive des colonnes est systématiquement accompagnée d'une communication spécifique (plan des points de collecte par secteur, mémo-tri, plaquette déchèterie, plaquette compostage, stop-pub, cube à piles, ...)

Le SIEEOM a également participé à la diffusion de la campagne de communication sur les erreurs de tri dans le bac jaune portée par le Syndicat Départemental des Déchets du 82 (voir encadré ci-dessous).

Bilan communication en 2023 :

Près de 300 enfants ont participé aux animations du SIEEOM en 2023. Plusieurs visites du centre de tri et des déchèteries/Recyclerie ont été organisées. Un accent a été mis sur les publics relais à travers les RDV avec les professionnels et les accompagnements des organisateurs de manifestation avec des Totems de tri mieux adaptés.

Une campagne de sensibilisation portée par le SDD82 sur les erreurs de tri dans le bac jaune a été largement diffusée et un nouveau sac de tri réutilisable a été distribué à tous les habitants en point d'apport volontaire.

En 2024, la lutte contre les erreurs de tri continuera sur le terrain à travers des contrôles de collecte et des actions correctives plus régulières. Les écoles feront toujours partie des priorités avec un programme d'animations pédagogiques gratuites proposé aux écoles. Nous poursuivrons également l'installation de composteur partagé dans d'autres bourgs.



VIII.6. Campagne de tri départementale sur les erreurs de tri dans le bac jaune « On n'a rien à faire ensemble »

IX. Bilan et perspectives

Bilan :

L'année 2023 est marquée par le lancement du tri des déchets alimentaires qui repose sur le compostage individuel, le compostage collectif et autonome mais aussi sur de la collecte dans les principaux bourgs.

Après une baisse notable des OMR en 2022, l'année 2023 reste sur la même trajectoire avec une baisse importante de tous les déchets non valorisés : les OMR qui baissent de 7 %, les encombrants de déchèterie (-30 %) grâce à la mise en place de nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur et même les refus de tri qui ont été partiellement valorisés énergétiquement.

Le déploiement progressif de la collecte en point d'apport volontaire s'est poursuivi pour atteindre 12 200 habitants couverts par ce nouveau dispositif (sur un objectif de 13 000 habitants à terme). Cette opération sera finalisée début 2024.

Enfin, la collectivité a fait le choix d'optimiser ces collectes en porte-à-porte en réduisant les fréquences de collecte des OMR et des Emballages. Ils sont désormais collectés toutes les deux semaines en alternance.

D'un point de vue budgétaire, le coût du service est en hausse de 8 € par habitant en 2023 à 117 € par habitant. Cette hausse est essentiellement due aux coûts des recyclables (emballages, verre et papiers) qui augmentent fortement. Ceci s'explique à la fois par une hausse du coût de tri et une baisse significative des prix de reprise des matériaux sans compensation de la part de CITEO. En ce qui concerne les OMR, malgré la hausse des coûts de traitement, la baisse des quantités collectées permet de limiter la hausse. Le coût des déchèteries reste stable grâce à la mise en œuvre de nouvelles filières « Responsabilités Élargies des Producteurs » et à la forte baisse des encombrants.

Analyse des performances :

Collectes : La performance d'ordures ménagères résiduelles baisse de nouveau fortement en 2023 (- 7 %) pour atteindre un record absolu à 175 kg/hab./an. Cette quantité est très inférieure aux performances départementale, régionale ou nationale. On peut raisonnablement avoir pour objectif d'atteindre 150 kg/hab./an dans les 4 ans à venir. En 15 ans cette production a baissé de 77 kg/an.

Les quantités totales de déchets non recyclables enfouis baissent de 12 % en 2023 et atteignent, elles aussi, un record.

La collectivité va continuer ses efforts de prévention et de tri pour que ces quantités de déchets enfouis continuent de baisser dans les années à venir conformément aux orientations réglementaires.

Dans ce cadre, le SIEEOM va s'appuyer sur le tri des déchets alimentaires lancé en 2023, développer de nouvelles filières en déchèterie et communiquer sur la prévention. Le Syndicat Départemental des Déchets porte le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et accompagne les collectivités de collecte dans des actions de prévention.

Les performances de collecte des emballages et papiers recyclés baissent de 3 kg à 83 kg par habitant en 2023. Avec la forte baisse des ordures ménagères résiduelles, le taux de recyclage des collectes gagne de nouveau 1 point pour atteindre 31 %.

La quantité de déchets collectés (ordures ménagères résiduelles et recyclables) baisse fortement de 12 kg/habitant pour atteindre 273 kg/hab./an.

Déchèteries : Depuis 3 ans la fréquentation des déchèteries s'est stabilisée aux alentours de 30 000 visiteurs par an. La production des déchèteries est assez stable (+ 1 %). Le taux de valorisation hors gravats des déchets apportés en déchèterie est en forte hausse grâce à la mise en place de nouvelles filières (+ 8 points). Désormais 83 % des déchets déposés en déchèterie sont valorisés. Chaque habitant du SIEEOM dépose 222 kg de déchets par an (+ 3 kg par habitant).

Les performances totales de déchets baissent en 2023 à 448 kg par habitant (hors inertes), soit 11 kg par habitant en moins. Depuis 2021 le principal flux de collecte est la « déchèterie ». En 2023, il représente 45 % des quantités de déchets collectées. Ceci exprime un certain niveau de maturité du modèle de collecte des déchets sur le territoire. Néanmoins encore 43 % des déchets collectés sont stockés en Unité de Stockage des Déchets Ultimes.

Les déchets non valorisés baissent de 12 % et en parallèle les déchets valorisés augmentent de 10 % donc au total le taux de valorisation augmente de 5 points à 52 % (hors inertes).

Bilan Prévention des déchets : L'activité globale des deux Ressourceries IDDEES continue de progresser en 2023 avec plus de 17 000 clients, 292 collectes à domicile et 59 T d'objets réemployés.

Le recrutement de la chargée de mission « tri des biodéchets » a permis au SIEEOM de mettre en œuvre de nombreux projets de prévention des déchets. Le seuil d'un tiers des foyers équipés d'un composteur est atteint, 5 sites de compostage partagé sont opérationnels. Des animations scolaires sur la réduction des déchets et des vidéos de promotion d'opérations vertueuses ont été réalisées.

- Lancement du tri des déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2023,
- Passage de la collecte en porte-à-porte toutes les deux semaines en alternance OMR/Emballages,
- Déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux : ordures ménagères, emballages recyclables, verre et papiers pour atteindre 12 200 habitants, qui sera finalisée début 2024,
- Baisse globale des quantités de déchets collectés (- 2 %),
- Forte baisse des quantités d'OMR et plus largement des déchets enfouis (- 12 %),
- Forte hausse du taux de valorisation qui atteint 52 % (+ 5 points),

IX.1. Événements importants de l'année 2023

Perspectives 2024 :

Après plusieurs années d'évolution continue du service avec l'ouverture des déchèteries et des ressourceries, la modification du mode de collecte et des fréquences, le lancement du tri des déchets alimentaires, le tri dans les cimetières, lors des manifestations, ... la collectivité doit désormais passer à une phase de consolidation de son fonctionnement actuel. Il ne s'agit plus désormais d'amener de grands changements mais plutôt de faire des ajustements pour améliorer la qualité du service, fluidifier le fonctionnement interne et optimiser les coûts.

L'année 2024 sera marquée par la finalisation du projet de déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux sur un périmètre de 13 000 habitants. Celle-ci nécessite la mise en place de nouveaux sites mais aussi l'acquisition d'un troisième camion grue attendu pour fin 2024.

Après le lancement en 2023 du tri des déchets alimentaires, la collectivité pourra s'appuyer sur la communication nationale pour faire progresser ce geste de tri. Elle accentuera sa communication et ses actions d'accompagnement pour trouver notamment les solutions adaptées à chaque école, administration et professionnel du territoire.

La collectivité va aussi s'appuyer sur le soutien de CITEO pour améliorer le tri « hors foyers » c'est-à-dire dans les lieux publics et les lieux touristiques.

Le SIEEOM travaillera aussi en partenariat avec le Syndicat Départemental des Déchets qui porte depuis 2022 le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour mettre en œuvre des actions collectives de prévention des déchets et de communication sur le tri.

- Consolider et affiner le fonctionnement actuel de la collectivité,
- Finaliser le déploiement de la collecte en point d'apport volontaire 4 flux : ordures ménagères, emballages recyclables, verre et papiers : pour cela le SIEEOM devra notamment acheter des colonnes aériennes et semi-enterrées et attend la réception d'un 3^{ème} camion-grue,
- Pérenniser le tri lors des manifestations locales et déployer le tri « Hors foyers »,
- Faire progresser le taux de valorisation des déchets alimentaires,
- Faire évoluer le programme d'animation pour les écoles en intégrant plus de sujets sur les déchets alimentaires (diagnostic sur le gaspillage, gestion des biodéchets) et sur la prévention,
- Travailler en partenariat avec le Syndicat Départemental des Déchets qui portera le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

IX.2. Projets du SIEEOM du Sud-Quercy en 2024